
Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Ville d'Éragny-sur-Oise

2022





Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20230406-2023015-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



SOMMAIRE

Édito.....	5
I. Le rapport annuel d'accessibilité : présentation et cadre réglementaire.....	6
1. Le rapport annuel d'accessibilité : c'est quoi ?	6
2. Éragny-sur-Oise.....	7
II. Données générales.....	7
1. Évolution de la population à Éragny	7
III. Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH) : un interlocuteur privilégié	9
1. Les missions de la MDPH	9
IV. Éragny-sur-Oise : Ville inclusive.....	11
1. Éragny, une ville engagée autour des questions qui touchent le handicap.	11
2. Les associations œuvrant sur le territoire de la ville	12
V. Informations administratives de la commission communale d'accessibilité (CCA) et de la commission intercommunale d'accessibilité (CIA).....	16
1. Présentation de la commission communale d'accessibilité (CCA)	16
2. Présentation de la commission intercommunale d'accessibilité (CIA)	17
VI. Voirie et espaces publics	17
1. Travaux réalisés sur 2021 :	17
VII. Services de transports collectifs et intermodalité.....	18
1. Cadre général.....	18
2. Dispositif de déplacement pour personnes « empêchées » sur la Ville d'Éragny-sur-Oise	18
3. Pour aider à la mobilité : les services du Conseil Départemental.....	19
VIII. Cadre bâti – Établissement recevant du public.....	19
1. Bâtiments communaux	20
2. Rappel des dates clés	20
3. Liste des établissements et installations pour lesquels l'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée est demandée :.....	21
4. Liste de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.....	25
5. Évolution de la politique patrimoniale de la ville.....	26
6. Travaux réalisés sur 2020.....	27
7. Travaux réalisés sur 2021.....	28
8. Travaux réalisés sur 2022.....	28
9. Travaux Prévus en 2023	30



10. Autres bâtiments ERP non communaux	31
IX. Cadre bâti – Logements	40
1. Logements du parc public.....	40
2. Chiffres clés Logement	40
X. Actions portées par la Ville d'Éragny-sur-Oise	41
1. Des journées pour sensibiliser aux handicaps.....	41
2. Favoriser l'égalité professionnelle pour les travailleurs en situation de handicap.....	42
3. Accessibilité du site Internet de la ville	43
XI. Faciliter la vie des personnes âgées ou handicapées et favoriser le maintien à domicile.....	44
1. Allô Veille	44
2. Le portage des repas	45
3. Petite enfance et enfance	45
5. Des livres à mon domicile.....	46
6. Interprétariat en Langues des signes	46
Glossaire.....	47



EDITO

Près de 10% de nos concitoyens vivent avec un handicap plus ou moins prononcé, quelle que soit sa forme. Une situation indéniablement difficile qui entraîne pour toutes ces personnes d'importantes complications au quotidien : pour se déplacer en pleine autonomie, pour avoir un logement adapté, pour travailler, pour avoir accès aux services publics, etc.

L'accessibilité des personnes porteuses d'un handicap au sein des services publics, et plus largement leur inclusion dans notre société, constitue ainsi l'un des enjeux prégnants de notre époque. Il s'agit d'une question d'égalité mais aussi de dignité, et il est de notre rôle de se saisir du sujet.

La ville d'Éragny en a fait l'une des priorités de son action publique et déploie à cet effet des mesures, des dispositifs ou encore des investissements, dont ce rapport vient rendre compte et expliciter.

Les travaux d'accessibilité des bâtiments et équipements publics représentent sans aucun doute les actions les plus importantes. Chaque administré, peu importe sa situation, doit en effet avoir le droit d'entrer librement dans les bâtiments municipaux et de pouvoir accéder aux démarches ou activités qui y sont proposées ; certaines d'entre elles étant par ailleurs nécessaires pour leur quotidien.

Nous soutenons également de nombreuses associations et structures qui agissent sur la ville pour accueillir et accompagner les personnes porteuses de handicap. Ce sont des maillons essentiels dans l'aide apportée mais aussi des partenaires privilégiés – au même titre que d'autres institutions comme le Conseil départemental - avec qui nous nouons une étroite collaboration. Le succès du Téléthon et la mobilisation que cet événement suscite dans la ville en sont notamment des illustrations concrètes.

Avec ces projets et ces investissements, nous avons l'ambition de faire d'Éragny une ville accueillante et inclusive, qui agit à son échelle pour promouvoir la tolérance et la solidarité, pour aider et accompagner tous les publics, et ainsi faire changer les regards et les mentalités.



Joëlle Martinez

**Joëlle Martinez
Adjointe au maire
Chargée des personnes handicapées, des séniors, des anciens combattants, de la
Petite enfance et de l'intergénérationnel**



I. Le rapport annuel d'accessibilité : présentation et cadre réglementaire

1. Le rapport annuel d'accessibilité : c'est quoi ?

Un document de travail pour :

- Formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire ;
- Capitaliser les actions ;
- Échanger entre communes voire comparer ;
- Informer les associations.

Un document de pilotage pour :

- Connaître les acteurs du territoire, leurs liens ;
- Mettre en place la démarche de projet de mise en accessibilité ;
- Mettre en place des indicateurs communs ;
- Mettre en place une programmation.

Un document de communication pour :

- Établir la concertation ;
- Informer les citoyens ;
- Mettre en avant les réussites ;
- Faire remonter les difficultés et/ou besoins

Une obligation législative : Article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales Modifié par la LOI n°2019-1428 du 24 décembre 2019 - art. 27 (V)

- « Dans les communes de 5000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. »
- « La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées est obligatoire pour tous les établissements de coopération intercommunale, compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace dès lors qu'ils regroupent plus de 5000 habitants... Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale. »

« Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes les propositions utiles



de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant [...]

...Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées [...]

...Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. »

2. Éragny-sur-Oise

Le dernier rapport annuel a été présenté en CCA le 24 janvier 2021. Il a été adopté en Conseil Municipal du 17 février 2022 et validé par la délibération n°15.

Le rapport correspond à la fois au cadre réglementaire dans sa partie « état des lieux », mais il s'élargit également à des domaines et politiques publiques plus larges, aux fins de relier la question de l'accessibilité aux questions de société inclusive. La présentation d'actions sur la ville apparaît dans le rapport.

II. Données générales

Éragny-sur-Oise est une commune Française située dans le département du Val d'Oise en région Ile-de-France.

La commune est située sur la rive gauche de l'Oise, à 30 km au nord-ouest de Paris. Elle est membre de la communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

En 2019, La Ville d'Éragny-sur-Oise comptait 18 276 habitants (18 162 habitants comptabilisés en 2018). Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

1. Évolution de la population à Éragny

Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	3 638	3 638	15 034	16 941	15 568	16 577	16 704	18 296
Densité moyenne (hab/km ²)	770,8	770,8	3 185,2	3 589,2	3 298,3	3 512,1	3 539,0	3 876,3

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

On constate une augmentation constante de la population.

Population par grandes tranches d'âges (en pourcentage)



	2008	2013	2019
0 à 14 ans	22,9	23,7	23,6
15 à 29 ans	20,7	18,3	17,9
30 à 44 ans	21,0	21,9	22,8
45 à 59 ans	23,1	19,3	18,2
60 à 74 ans	9,0	12,6	12,7
75 ans ou +	3,3	4,3	4,7

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

On constate un vieillissement de la population, une attention doit être portée aux thématiques en lien avec ce phénomène (17,4% de plus de 60 ans).

Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

en %	2008	2013	2019
15 à 19 ans	0,2	0,0	0,4
20 à 24 ans	2,1	3,5	5,4
25 à 39 ans	8,5	8,4	11,0
40 à 54 ans	9,0	9,2	11,5
55 à 64 ans	13,2	16,0	19,0
65 à 79 ans	32,8	30,2	24,7
80 ans ou plus	52,6	48,1	52,3

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022).

Le nombre de personnes vivant seules augmente significativement dès 55 ans. Si on cumule les tranches 65 ans et 80 ans ou plus, on constate que 77% des seniors vivent seuls à leur domicile. Cette réalité doit être prise en compte dans les actions envers le public senior.



III. Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH) : un interlocuteur privilégié

1. Les missions de la MDPH

La loi de février 2005 marque la naissance de la MDPH en France, et détermine ses missions :

- Informer et accompagner les personnes handicapées et leur famille
- Instruire les demandes de droits et de prestations
- Mettre en place et organiser une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée
- Assurer l'organisation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- Organiser une mission de conciliation
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises
- Entretenir les relations avec les organismes partenaires pour favoriser l'insertion professionnelle

Données de la MDPH

Commune	Type demande	Nature demande	Nombre au 17/10/2019
Éragny-sur-Oise	Allocation adulte	Allocation aux adultes handicapés	223
Éragny-sur-Oise	Allocation enfant	Allocation d'Éducation Enfant Handicapé	105
Éragny-sur-Oise	Carte	Carte mobilité inclusion invalidité	322
Éragny-sur-Oise	Carte	Carte mobilité inclusion Stationnement	310
Éragny-sur-Oise	PCH	Prestation de compensation handicap (PCH)	74

Source : information délivrée à notre demande par la MDPH 2019

Allocations aux adultes handicapés

L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) est une allocation mensuelle versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Elle permet de garantir un revenu minimum aux personnes adultes handicapées sans ressources ou disposant de ressources modestes.

Pour pouvoir bénéficier de l'AAH, la personne handicapée doit répondre aux critères suivants :

- Âge : le demandeur doit avoir plus de 20 ans ou plus de 16 ans si le jeune n'est plus à la charge de ses parents.
- Taux d'incapacité : le demandeur doit avoir un taux d'incapacité permanent d'au moins 80 % ou un taux compris entre 50 % et 79 %, et présenter une restriction substantielle et durable à l'emploi pendant plus d'un an.
- Résidence et nationalité : le demandeur doit résider de façon permanente en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer et avoir un domicile fixe. Le



demandeur doit être de nationalité française, ou étrangère avec un titre de séjour valable ou documents justifiant la régularité du séjour en France.

- Ressources : le montant de l'AAH est calculé en fonction de conditions et de l'origine de vos ressources. Le montant sera différent si vous ne percevez pas de ressource, si vous percevez une pension ou une rente (invalidité, retraite, accident du travail) si vous percevez un revenu en établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) ou en milieu ordinaire ou si vous êtes hospitalisé, hébergé, incarcéré, en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

Cette prestation est étudiée et attribuée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et versée ensuite par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le formulaire de demande est un formulaire unique pour toutes les demandes auprès de la MDPH. La MDPH accompagne les personnes dans l'instruction du formulaire de demande.

Allocations d'Éducation enfants handicapés

L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), ancienne Allocation d'Éducation Spéciale (AES) est une prestation pour les personnes assurant la charge d'un enfant handicapé. Elle peut être combinée avec six compléments dès lors que la nature ou la gravité du handicap requiert fréquemment : l'aide d'une tierce personne, la réduction ou cessation d'activité professionnelle d'un ou des parents et des dépenses particulièrement coûteuses.

Cette aide à destination de toute personne qui assume la charge d'un enfant ou d'un adolescent handicapé ne tient pas compte des ressources.

Cette prestation est étudiée et attribuée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et versée ensuite par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Carte de mobilité/inclusion

Carte de priorité pour les personnes handicapées :

Cette carte remplace la carte « station debout pénible ». Elle donne une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente des établissements et manifestations accueillant du public. Sur cette carte figure la mention « priorité pour personne handicapée ». Elle est attribuée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) pour toute personne atteinte d'une incapacité inférieure à 80% rendant la station debout pénible.

Pour être titulaire de la carte de priorité, la personne handicapée doit : résider en France, avoir un taux d'incapacité strictement inférieur à 80%, avoir des difficultés à se tenir debout. Il n'y a pas de condition d'âge. Un certificat médical doit être établi par le médecin traitant du demandeur.

Carte d'invalidité

Les personnes dont le taux d'invalidité est égal ou supérieur à 80% peuvent bénéficier de la carte d'invalidité. Le dossier est ensuite étudié par les équipes de la MDPH. La décision est rendue par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).



Carte européenne de stationnement

La carte européenne de stationnement est un document qui permet à la personne handicapée ou à la tierce personne l'accompagnant d'utiliser, dans les lieux de stationnement ouvert au public, les places réservées et aménagées à cet effet.

Elle est attribuée à toute personne atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements. Elle n'est plus liée à un taux d'incapacité de 80 %.

La Prestation de Compensation Handicap

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide financière pour aider les personnes handicapées dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Il s'agit d'une aide financière destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Son attribution est personnalisée.

La prestation de compensation du handicap couvre cinq types d'aides : l'aide humaine (recours à une tierce personne pour les actes essentiels de la vie quotidienne), le recours à une aide technique, l'aménagement du logement (du véhicule et les surcoûts liés au transport), les aides exceptionnelles ou spécifiques, les aides animalières.

La prestation de compensation du handicap est attribuée sous certaines conditions (liées aux conditions liées au handicap, à l'âge, aux conditions de résidence).

IV. Éragny-sur-Oise : Ville inclusive

1. Éragny, une ville engagée autour des questions qui touchent le handicap.

La municipalité a engagé une action de longue durée pour favoriser l'insertion des habitants en situation de handicap.

La Ville participe à la mise en œuvre des moyens nécessaires pour renforcer l'égalité entre les personnes en situation de handicap et favoriser leur intégration, leur insertion professionnelle, leur participation pleine et entière à la vie sociale, économique et culturelle.

En 2003, la ville a signé la charte « Commune Handicap » et crée une Commission « Vivre avec un handicap à Éragny ».

Cette commission regroupe des personnes concernées ou intéressées par la thématique de l'accessibilité autour des élus. Des actions de sensibilisation aux problèmes liés au handicap ont pu être menées avec l'ensemble des partenaires présents sur la commune.

En 2008, la commission « vivre avec un handicap à Éragny » est transformée, conformément à la loi Handicap, en Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Pour répondre aux enjeux de la loi du 11 février 2005 et aux difficultés que les personnes handicapées rencontrent dans leur quotidien, la ville d'Éragny s'investit aujourd'hui, au côté des familles et des associations, pour rendre notre cité plus accueillante, plus solidaire, envers les personnes handicapées et/ou vieillissantes.



Chaque année, cette commission se réunit afin de faire le point sur l'ensemble des actions et des travaux engagés sur la commune.

C'est aussi un lieu de concertation et d'échanges, la CCA est également force de proposition et d'alerte autour d'axes forts de la délégation aux Handicaps :

- Promouvoir une meilleure accessibilité de la Ville (établissements publics municipaux, stationnement, voirie...).
- Promouvoir une meilleure accessibilité à la vie de la Cité (culture, soutien au secteur associatif, intégration des enfants dans les structures de petite enfance et à l'école...).
- Sensibiliser différents publics à la problématique du handicap (exemple : journée handicap collèges)

2. Les associations œuvrant sur le territoire de la ville

Théâtre du Cristal

Implanté à Éragny, le Théâtre du Cristal à travers ses actions, articulées autour de trois axes, se veut aujourd'hui interdépartemental et au-delà.

D'une part, la compagnie produit et diffuse depuis 1989 des spectacles de théâtre. Elle accueille 15 comédiens en situation de handicap dans le cadre d'un partenariat avec l'association HAARP et L'ESAT « La montagne » de Cormeilles en Parisis.

D'autre part, le Pôle art et handicap a pour mission de faciliter l'accès à l'art et à la culture. Par « accessibilité à la pratique culturelle et artistique » il faut entendre aussi bien : l'accessibilité en tant que spectateur/visiteur, qu'en tant qu'artiste ou acteur, professionnel ou amateur. Il s'agit également de favoriser la mixité sociale et de rééquilibrer les relations sociales en faveur des femmes et des hommes en situation de handicap.

Le Théâtre du Cristal participe activement, en 2022, à la réalisation du Festival IMAGO, festival francilien visant à promouvoir le plus actuel de la scène art et handicap.

Enfin, le Théâtre du Cristal a fondé en janvier 2021 la première agence artistique ayant pour objectif de promouvoir les talents des comédiennes en situation de handicap et ainsi favoriser leur emploi dans les entreprises culturelles ordinaires.

Dans le cadre d'une convention, la Ville met gracieusement à disposition du théâtre du Cristal, les locaux du LCR du Grillon (du lundi au vendredi soit 2340 heures annuelles de prêt d'équipement).

Une salle de la maison de la Challe est aussi prêtée à hauteur de 120 heures annuelles afin d'accueillir un atelier de théâtre amateur.

« Rugby Christo adapté »

C'est une section de Rugby pour des personnes Autistes ou en situation de handicap mental ou psychique. L'association « Christo rugby adapté », basée à Saint Ouen L'Aumône et affiliée à la Fédération Française des Sports Adaptés, accueille hommes et femmes afin de les aider à gagner en autonomie et en sociabilité à travers la pratique du rugby.

La ville soutient cette initiative en versant une subvention municipale annuelle : 350 € en 2022.

Téléthon d'Éragny

Partenaire de longue date de l'AFM-Téléthon, la ville d'Éragny-sur-Oise a toujours participé activement aux éditions de cet événement solidaire. Les services de la ville coordonnent les actions des associations locales et pilote le repas dansant. Les fonds récoltés grâce à la programmation sont intégralement reversés à l'association afin de la soutenir dans la recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires.

En 2021 : 8 314 € ont été récoltés malgré la crise covid et l'impossibilité d'organiser une



manifestation.

Pour information, un projet sportif olympique et paralympique sera organisé dans le cadre de semaine olympique du 4 au 8 avril 2023. Des découvertes et initiations au basket fauteuils, au tennis fauteuil et au cecifoot seront organisés. Les public valides et non valides partageront ce moment de sport.

l'UNAFAM, ses actions

- Soutien des familles par l'écoute, l'accueil et l'information : Service écoute-famille (plate-forme téléphonique constituée de psychologues), Service social notamment pour un soutien aux démarches administratives et un accès accompagné au logement.
- Au sein des délégations départementales, plus de 1700 bénévoles (majoritairement des proches concernés par la maladie et formés), se relaient auprès des familles afin de les aider à sortir de l'isolement et à faire face à la maladie. La délégation du Val d'Oise a vu augmenter son nombre d'adhérents (280 familles actuellement)
- Actions auprès des organismes de tutelle, d'état... pour faire entendre la voix de ces personnes vivant avec un handicap psychique - 39 mandats de représentants locaux, départementaux et nationaux.
- Formation et sensibilisation des personnes concernées par ces maladies, au niveau familial, professionnel, associatif à travers notamment le journal « un autre regard ».

Sur notre secteur géographique

- Rencontres régulières de partage et de soutien pour les proches des personnes en souffrance psychique demeurant à Éragny et les villes proches
- Parrainage du GEM (Groupe d'Entraide Mutuel) de Pontoise « Point d'attache » destiné aux adultes en situation de fragilité psychique. C'est un espace convivial et créatif qui vise à une plus grande autonomisation des personnes. 2 adhérents UNAFAM demeurant à Éragny y ont été bénévoles durant cette année 2021-2022.
- Contacts réguliers avec le Théâtre du Cristal dans la perspective d'ouverture d'un GEM à vocation artistique (projet soumis à autorisation par l'ARS)
- Animation d'un « Café rencontre » un mois sur deux sur Pontoise, pour accueillir des personnes rencontrant des difficultés liées à des pathologies psychiques.
- Partenariat entre l'UNAFAM et les diverses instances en charge de la résidence autonomie à Éragny pour personnes vivant avec un handicap psychique. Le partenariat pour la création d'une résidence accueil à Argenteuil a conduit à l'ouverture de cette structure cette année.
- L'UNAFAM tient depuis plusieurs années un stand dans les forums des associations de plusieurs localités du Val d'Oise. Dont Éragny, Cergy (et ordinairement Pontoise). Ceci permet des contacts avec des professionnels, des familles de personnes en souffrance psychique, et avec ces dernières. Mais c'est aussi une occasion de sensibilisation pour le « tout public »
- Des membres de l'UNAFAM animent depuis plusieurs années un atelier de sensibilisation au handicap psychique pour les collégiens d'Éragny.

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20230406-2023015-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Participation de l'UNAFAM

- À la CDAPH, (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) qui siège au conseil départemental. Cette commission est dédiée à tout type de handicap. L'UNAFAM y aide à une meilleure compréhension du handicap psychique et à une meilleure prise en charge des personnes atteintes de ces troubles.
- Aux commissions pour l'élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale.
- Aux diverses instances de gestion et de surveillance des hôpitaux et cliniques du secteur géographique et ayant des secteurs psychiatriques.
- À de nombreux projets qui favorisent des avancées importantes (accueil, droit, soin, sensibilisation au handicap...) en faveur des personnes malades psychiques.
- Participation au Téléthon et Psychodon (action pour sensibiliser au handicap psychique et permettre de faire un don).

La fondation « Les amis de l'Atelier » : la Résidence accueil l'Écluse pour personnes atteintes de troubles psychiques stabilisés

"La Résidence Accueil l'Écluse fêtera ses 2 années d'activité en novembre 2022. Bien intégrée dans son environnement, la résidence accueil donne aujourd'hui satisfaction aux 30 résidents qui sont hébergés dans le logement autonome, tout en soutien du collectif et des 2 professionnels présents sur la Résidence sur une amplitude de 9h à 21h.

La Résidence Accueil peut être envisagée, soit comme une étape transitoire dans le parcours de vie de la personne, soit comme un projet de vie dans une logique d'habitat durable, dans un environnement non stigmatisant. La « pair-aidance » entre les résidents joue un rôle essentiel dans le processus d'inclusion, de reconnaissance et de restauration de l'estime de soi.

Pour mémoire, toute demande de logement dans ce cadre, doit faire l'objet d'un « numéro unique national d'enregistrement », d'une évaluation sociale et d'un accompagnement médical extérieur.

La ville d'Éragny est réservataire de 20% des logements soit 6 places. Et en délégation des 3 places de la CACP (communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise).

Du 10/10/2022 au 23/10/2022, la résidence accueil participe aux semaines d'Information sur la Santé Mentale qui a pour thème « Agissons pour l'environnement ». Une exposition sera présentée à la maison de quartier La Challe par les résidents, autour du thème du potager de la résidence accueil et de la présentation de différentes œuvres artistiques. Une belle occasion de participer à la vie de la cité autour du vernissage qui aura lieu le 10 octobre après-midi.

L'association « Les Petits Frères des Pauvres »

Depuis 1946, l'association les Petits Frères des Pauvres lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement les plus démunies.

Les actions de l'association permettent de recréer des liens favorisant une dynamique de vie : partager des expériences, trouver ensemble des solutions aux problèmes, être libre de ses



choix, rêver et oser réaliser ses rêves, oser se projeter à nouveau. Vivre, tout simplement.

Pour rompre l'isolement des personnes âgées, les bénévoles organisent des visites régulières aux personnes âgées isolées, des sorties, Week end, ateliers, fêtes et déjeuners notamment « les réveillons de Noël » sont organisés.

Présents sur le terrain, les bénévoles accompagnent les personnes dans un projet de stabilisation et d'amélioration de leur qualité de vie (démarches administratives, soins médicaux...). Les terrains d'intervention : à domicile, en hébergement collectif, à l'hôpital, en milieu carcéral, en foyers de vieux migrants, ou bien dans la rue.

L'association dispose d'un local à Éragny au 209 avenue Roger Guichard.

Le Lions Club d'Éragny Boucle de l'Oise

Partout dans le monde, le Lions Club International fédère des Hommes et des Femmes dont les actions humanitaires et humanistes contribuent au bien-être de l'Humanité, dans le respect de la dignité et de la liberté de chacun. Sa devise est « We Serve » (Nous Servons). Le Lions clubs International concentre ses actions sur cinq domaines : diabète, troubles de la vue, malnutrition, environnement, cancer infantile.

Le Lions club d'Éragny Boucle de l'Oise est engagé sur ces cinq domaines :

- Diabète et troubles de la vue :
 - Journée de dépistage du diabète et de la vue, collecte de lunettes destinées aux pays en voie de développement (Afrique, Asie, Amérique du Sud).
- Malnutrition :
 - Banque Alimentaire : collecte de denrées alimentaires dans trois Supermarchés de la région, organisation de lotos dont les recettes sont reversées au profit de l'épicerie solidaire d'Éragny « La Pause »,
 - Programme MILKA de maraîchage, petit élevage, initié par APEO au Sud-Kivu en République Démocratique du Congo.
- Environnement :
 - Participation à l'opération « Éragny Ville Propre » et « Ensemble, nettoignons la nature »
 - Participation financière au reboisement de la parcelle 235 de la forêt de Montmorency. Cette parcelle dédiée aux militaires qui ont donné leur vie pour notre liberté en opérations intérieures et extérieures.
- Cancer infantile :
 - Participation au financement d'un dispositif vidéo adapté à l'IRM de l'hôpital d'Argenteuil et destiné à distraire et apaiser les enfants souffrant d'un cancer pendant l'examen.
 - Soutien financier à la fédération ECS : « Enfants Cancers et Santé » par la vente de tulipes

En dehors de ces cinq domaines prioritaires, le Lions club d'Éragny Boucle de l'Oise :

- Est membre de la commission handicap de la ville et à ce titre est engagé dans le soutien à la réalisation de la journée de sensibilisation au Handicap.
- Sur la ville a financé l'achat de panneaux pour signaler les places de parking destinées aux personnes en situation de handicap et a installé une « boîte à livres »
- A mis en place sur la ville : La boîte SOS pour la vie :



Un dispositif simple et rassurant permet d'optimiser la prise en charge rapide et efficace des secours au domicile. Il est proposé de centraliser dans une petite boîte rangée dans la porte du réfrigérateur des informations écrites : une fiche de renseignement qui indique les problèmes de santé, les coordonnées de la famille et du médecin traitant.

Les personnes souhaitant bénéficier de la boîte « SOS pour la vie », devront se rapprocher du pôle senior-handicap qui leur remettra.

- Participe :

- Au Téléthon en collectant des promesses de don,
- A Éragny tour au profit de l'association Laurette Fugain
- Aux éditions de « tacot évasion » au profit de l'enfance Handicapée

- Apporte son aide à Éragny lecture, au jardin d'enfants Les Galopins de Cergy, a fourni deux défibrillateurs à la ville,

- Finance un centre de santé de brousse au Sud-Kivu en République Démocratique du Congo pour le compte d'APEO.

V. Informations administratives de la commission communale d'accessibilité (CCA) et de la commission intercommunale d'accessibilité (CIA)

1. Présentation de la commission communale d'accessibilité (CCA)

La commission communale d'accessibilité a été créée initialement au conseil municipal du 20 décembre 2007.

Le conseil municipal du 25 juin 2020 a permis de renouveler les représentants du conseil municipal à cette commission.

Cette commission regroupe le collège des représentants des élus, le collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées (tous types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique) et d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, soit :

2 élus, 2 agents en charge de la solidarité, des associations représentant les personnes handicapées ou âgées et/ ou leur famille : L'UNAFAM, Dialogue et libertés des sourds, le Club La Chênaie et des habitants en situation de handicap et/ ou leur famille.

Cette commission a pour mission

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- D'organiser également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La Commission se réunit deux à trois fois par an dont une fois de manière formelle en commission communale d'accessibilité et les autres fois sur des sujets plus larges. Elle participe au rapport annuel de bilan de l'accessibilité de la ville présenté au Conseil municipal.



2. Présentation de la commission intercommunale d'accessibilité (CIA)

La ville d'Éragny fait partie de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise" (CACP)

Créée en 2008, la Commission intercommunale d'accessibilité réunit chaque année, les élus intercommunaux et communaux ainsi que les partenaires et les associations afin de présenter l'état des travaux de mises en accessibilité de la CACP.

La CIA vient compléter les commissions communales appelées CCA qui existent dans les communes de plus de 5 000 habitants. Les villes concernées sur le territoire sont : Boiesmont, Cergy, Courdimanche, Éragny, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint-Ouen l'Aumône, Vauréal.

Les missions de la commission intercommunale sont les mêmes que celles d'une commission communale pour l'accessibilité mais sur le territoire de l'agglomération.

VI. Voirie et espaces publics

Pour la chaîne du déplacement, le diagnostic a pris en compte les problématiques de déplacements des enfants, ou des personnes âgées. Il a porté en particulier, sur les thématiques d'orientation (signalétiques, informations ...) ou de repères urbains (ex : rôle des points de repères dans la ville pour aider à s'orienter). Autre exemple, des obstacles augmentant la pénibilité du déplacement pour des personnes plus vulnérables (problèmes respiratoires, difficulté de se mouvoir rapidement etc.) ont été recensés.

Il a été réalisé un diagnostic sur l'ensemble de la ville concernant la mise en accessibilité de nos voiries et dans les espaces publics. A l'issue deux PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics) ont été créés :

- un plan communal
- un plan intercommunal

La commune était novatrice par le biais d'une association nommée « Mobile en ville » qui avait recensé l'ensemble de notre patrimoine, pour faciliter l'accessibilité à tous (Démarche : code couleur).

Le bilan qui dresse l'état de l'accessibilité permet de prioriser les actions en fonctions des moyens budgétaires. (Rendre un tronçon de voirie complètement accessible).

1. Travaux réalisés sur 2021 :

Lieux	Opérations	Montant TTC
Parking Gymnase de la cavée	Travaux de requalification du parking, avec création de 3 places de parking PMR avec cheminement – travaux toujours en cours	365 160 €
Rue de Flore	Travaux de création d'une place PMR	1 188 €

Aujourd'hui, pour chaque opération de travaux de voirie, les normes d'accessibilité sont automatiquement incluses à la fois aux études mais également intégrées dans les réalisations sur le terrain. Par ailleurs, toutes les difficultés rencontrées par les usagers à mobilité réduite sont prises en compte et cela pour chaque projet.

Ces travaux émanent des diagnostics établis par un bureau d'études extérieur dans le cadre



du projet d'agenda appelé : Ad'AP (agenda d'accessibilité programmé). Une grande partie des travaux d'accessibilité sont réalisés dans le cadre des entretiens du patrimoine communal et en cohérence avec le PAVE. Les régies techniques communales, dans le cadre des entretiens peuvent être amenées à effectuer quelques travaux d'accessibilité.

VII. Services de transports collectifs et intermodalité

1. Cadre général

La Région Ile de France est le chef de file pour mettre en œuvre « l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports ».

A ce titre, la région est donc chargée de l'élaboration d'un schéma Régional de l'Intermodalité (SRI) sur ce sujet en collaboration avec les autres autorités organisatrices.

Le SRI a pour vocation d'améliorer la coordination des services de transport au niveau régional. Il s'agit d'assurer la complémentarité des services. Ces schémas sont approuvés par arrêté préfectoral. L'enjeu de l'intermodalité est déterminant pour la complémentarité des moyens de transports.

En outre, la région est « chargée d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences ».

La région et autres autorités compétentes peuvent déléguer la compétence aux communes, aux intercommunalités, syndicats mixtes, établissements scolaires ou associations de parents d'élèves et associations familiales.

2. Dispositif de déplacement pour personnes « empêchées » sur la Ville d'Éragny-sur-Oise

Le Transport en minibus : Un service pour les personnes les plus « empêchées » :

En effet depuis plusieurs années, la Ville d'Éragny-sur-Oise, propose une solution de transport pour les personnes âgées ou handicapées dont les différents déplacements de proximité sont devenus difficiles.

Depuis 2020, la ville collabore pour ce service avec l'association Roul'vers.

Roul'vers est une association à vocation sociale et expérimentée dans le transport des personnes âgées. Elle permet à des jeunes gens formés, d'expérimenter la fonction de chauffeur et favorise le lien entre générations.

Les lieux de la ville ou à proximité desservis (Aller et retour depuis le domicile)

Lieu	Jour de la semaine	Départ	Retour	
Club des aînés "la Chênaie"	Tous les mardis et jeudis	13h30	17h00	
Zone commerciale "LIDL"	1-er et 3 -ème mardi du mois	14h30	16h30	
Marché et commerces de la Challe	Tous les jeudis	9h30	11h30	
Cimetières de la ville	2 -ème jeudi du mois	14h30	16h00	
Centre commercial Art de vivre	4-ème jeudi du mois	14h30	16h30	
Centre commercial 3 Fontaines	2-ème vendredi du mois	13h30	16h00	

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20230406-2023015-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



3. Pour aider à la mobilité : les services du Conseil Départemental

Pam 95 est un service de transport collectif à la demande, de porte à porte, destiné aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées.

Pam 95 est un service de transports destiné à toute personne :

Titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion d'Invalidité mentionnant un taux supérieur ou égal à 80%

OU titulaire d'une carte de stationnement pour les invalides de guerre qui est délivrée par le ministère de la Défense

OU titulaire de la carte de stationnement délivrée par la Préfecture

OU bénéficiaire de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), GIR 1 à 4

Et résidant dans le Val d'Oise.

Ne sont pas assurés :

Les déplacements dont la prise en charge est prévue par un autre dispositif ou une aide sociale spécifique (transports scolaires, sanitaires, à destination d'établissements médico-sociaux...)

Tarifs : Les prix indiqués correspondent à un trajet aller, le retour constitue un autre trajet :

ZONE	DISTANCE	TARIF
1	0 à 15 km	8.20€
2	16 à 30 km	12.30€
3	31 à 50 km	20.50€
4	Plus de 50 km	41€

VIII. Cadre bâti – Établissement recevant du public

Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation. Une entité (tel qu'une entreprise) recevant que son personnel et ne recevant pas de personnes extérieures, n'est pas un établissement recevant du public et donc non ERP.

Les ERP sont classés en catégories : De la 5^{ème} (ex : *petite boutique*) à la 1^{ère} catégorie (ex : *grand centre commerciale ou CHU*) qui définissent les niveaux d'exigences réglementaires applicables en matière de personnel qualifiés qu'en équipements techniques sophistiqués pour assurer les moyens d'évacuation ou bien pour combattre un début d'incendie. (Type d'autorisation de travaux ou règles de sécurité par exemple) en fonction des risques.

Les personnes à mobilité réduite s'inscrivent dans ces exigences bâtementaire lorsque cela est possible, par l'obligation de trouver un moyen d'attente sécurisé (En cas de difficulté pour les faire évacuer (handicap très lourd, promiscuité des locaux etc.)



1. Bâtiments communaux

La ville d'Éragny-sur-Oise a sous « sa responsabilité » (au regard des commissions et des visites de sécurité et d'accessibilité, 36 établissements recevant du public.

Tous les établissements de la commune ont été diagnostiqués entre 2013 et 2015 :

- dans la cadre d'un groupement de commande piloté par le Conseil Départemental du Val d'Oise en 2013 pour une partie des établissements

- dans le cadre d'une nouvelle consultation en 2015 pour tous les établissements non audités en 2013, dont une majorité d'établissements de 5ème catégorie.

La société « Pyramide Conseils » a été désignée comme prestataire pour réaliser ces 2 études.

La mission avait pour objectif de visiter l'ensemble des établissements et de relever tous les obstacles à l'accessibilité, d'établir des préconisations de travaux avec estimations présentées dans un rapport de diagnostic.

Les établissements de 5ème catégorie, dont le diagnostic accessibilité n'est pas obligatoire, ont malgré cette tolérance, fait l'objet d'un diagnostic afin de mieux identifier les enjeux à l'échelle du patrimoine communal, et d'identifier les établissements sur lesquels doivent être portés les travaux les plus importants/urgents.

Tous les diagnostics précédents décembre 2014 ont été réactualisés en 2015 par la même société afin de prendre en compte les ajustements normatifs de l'arrêté du 8 décembre 2014, qui limitant certaines exigences de la réglementation pour en renforcer d'autres.

L'ensemble des établissements étudiés présente des obstacles ou des non-conformités plus ou moins importantes à corriger pour atteindre le niveau d'accessibilité minimal demandé par la réglementation, et donc exigible en fin d'Agenda d'Accessibilité.

2. Rappel des dates clés

Le 22 juin 2015, Présentation des obligations en matière de mise en accessibilité pour donner suite aux exigences de la loi (n°2005-12 du 11 février 2015) pour l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées ainsi que le tableau Ad'ap des prestations à réaliser à la suite des diagnostics

Le 2 juillet 2015, Le projet d'Ad'ap a été adopté à l'unanimité au conseil municipal pour un montant total de 1 690640 € sur 4 ans

Le 25 septembre 2015, Un dossier de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée pour la commune d'Éragny sur Oise a été déposé.

N°Ad'ap 09521815B0001

En accord avec l'article L.111-7-7.-1, notre patrimoine étant composé d'établissements de 5ème catégorie et de plusieurs établissements du 1er groupe (catégorie 1 à 4), il a été demandé l'octroi d'une période supplémentaire pour réaliser les actions de mise en accessibilité de notre patrimoine, portant le calendrier à 4 ans au lieu de 3.

L'ampleur des travaux demandés et présentés ne permet d'envisager une programmation des travaux sur 3 ans.

Le 9 janvier 2016, Retour de l'Avis de sous-commission d'Accessibilité du 28/12/2015 avec un AVIS FAVORABLE (arrêté N°12891).



3. Liste des établissements et installations pour lesquels l'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée est demandée :

Nom Site	Adresse Site	Ville	DPT	TYPE	CAT.
BIBLIOTHEQUE ALBERT CAMUS	RUE DU COMMERCE	ERAGNY S/OISE	95	S	5
BUREAU DE POSTE	RUE DU COMMERCE	ERAGNY S/OISE	95	W	5
CENTRE DE LOISIRS JEANNETTE LARGEAU	194 AVENUE ROGER GUICHARD	ERAGNY S/OISE	95	R	4
COSEC LA CAVEE	RUE DE L'ORMETTEAU	ERAGNY S/OISE	95	X	4
CRECHE COLLECTIVE LA RONIÈRE	211 BD DES AVIATEURS ALLIES	ERAGNY S/OISE	95	R	5
ECOLE DE LA CHALLE	ALLEE DES RAYES BRUNES	ERAGNY S/OISE	95	R	4
ECOLE DES LONGUES RAYES	ALLEE DES COURTES RAYES	ERAGNY S/OISE	95	R	3
ECOLE DU GRILLON	ALLEE DU STADE	ERAGNY S/OISE	95	R	3
ECOLE HENRI FILLETTE BAS	269 AVENUE ROGER GUICHARD	ERAGNY S/OISE	95	R	5
EGLISE ST PIE X	PLACE JULES FERRY	ERAGNY S/OISE	95	V	5
EPICERIE SOCIALE	9 BIS RUE DE NEUVILLE	ERAGNY S/OISE	95	M	5
ESPACE DES CALANDRES	RUE DE LA PAPETERIE	ERAGNY S/OISE	95	L	3
GROUPE SCOLAIRE DE LA BUTTE	100 ROUTE DE PIERRELAYE	ERAGNY S/OISE	95	R	3
GROUPE SCOLAIRE DES X ARPENTS	89 RUE DE LA MARNE	ERAGNY S/OISE	95	R	3
GROUPE SCOLAIRE HENRI FILLETTE HAUT	29 RUE DES ECOLES	ERAGNY S/OISE	95	R	5
GROUPE SCOLAIRE LE BOIS	68 ROUTE DE PIERRELAYE	ERAGNY S/OISE	95	R	3
GROUPE SCOLAIRE PABLO NERUDA	213 BD DES AVIATEURS ALLIES	ERAGNY S/OISE	95	R	3
GYMNASE LA BUTTE	ROUTE DE PIERRELAYE	ERAGNY S/OISE	95	X	2
HOTEL DE VILLE	PLACE LOUIS DON MARINO	ERAGNY S/OISE	95	W.L	5
LCR LA CAVEE	RUE DES PINSONS	ERAGNY S/OISE	95	L	4
LCR LA MARNE	RUE DE L'OURCQ	ERAGNY S/OISE	95	L	5
LOCAL BOULISTES	BOULODROME PARC DES SPORTS CHEMIN DES TILLEULS	ERAGNY S/OISE	95	L	5



Nom Site	Adresse Site	Ville	DPT	TYPE	CAT.
LUDOTHEQUE ANCIENNE MAIRIE ANNEXE	1 RUE SAVADOR ALLENDE	ERAGNY S/OISE	95	R	5
MAISON BERNARDIN DE SAINT PIERRE	31 RUE BERNARDIN DE SAINT PIERRE	ERAGNY S/OISE	95	LT	5
MAISON DE LA CHALLE	RUE DU COMMERCE	ERAGNY S/OISE	95	L	3
MAISON DE L'ENFANCE	20 RUE DES PINSONS	ERAGNY S/OISE	95	R	4
MAISON DES DIX ARPENTS	LES DIX ARPENTS OCRES	ERAGNY S/OISE	95	L	4
MDA	ALLEE DU STADE	ERAGNY S/OISE	95	L	4
MIEM	RUE DU COMMERCE	ERAGNY S/OISE	95	W	5
PARC DES SPORTS	CHEMEIN DES TILLEULS	ERAGNY S/OISE	95	LX	5
PRESBYTERE	PLACE JULES FERRY	ERAGNY S/OISE	95		
TENNIS COUVERTS DE LA BUTTE	ROUTE DE PIERRELAYE	ERAGNY S/OISE	95	LX	5
THEATRE DE L'USINE	33 CHEMIN D'ANDRESY	ERAGNY S/OISE	95	L	4
THEATRE DU CRISTAL	RUE DES MESANGES	ERAGNY S/OISE	95	R	5



Pour information (détail des types et catégories)

Le « TYPE » correspond au genre de bâtiment : école, commerce, établissement recevant du public...

Nature de l'exploitation	Type
Structure d'accueil pour personnes âgées	J
Structure d'accueil personnes handicapées	J
Salle d'audition, de conférence, multimédia	L
Salle de réunion, de quartier, réservée aux associations	
Salle de spectacle (y compris cirque non forain) ou de cabaret	L
Salle de projection, multimédia	
Salle polyvalente à dominante sportive de plus de 1 200 m ² ou d'une hauteur sous plafond de moins de 6,50 m	
Magasin de vente et centre commercial	M
Restaurant et débit de boisson	N
Hôtel, pension de famille, résidence de tourisme	O
Salles de danse et salle de jeux	P
Établissement d'enseignement et de formation	R
Internat des établissements de l'enseignement primaire et secondaire	
Centre de vacances et centre de loisirs (sans hébergement)	

La « CATEGORIE » correspond au nombre de personnes acceptées dans l'établissement.

Catégories d'ERP en fonction de la capacité d'accueil	
Effectif admissible	Catégorie
À partir de 1 501 personnes	1
De 701 à 1 500 personnes	2
De 301 à 700 personnes	3
Jusqu'à 300 personnes	4
Inférieur aux seuils d'assujettissement	5 *



Crèche, école maternelle, halte-garderie, jardin d'enfants	R
Bibliothèque et centre de documentation	S
Salle d'exposition	T
Établissement de santé public ou privé, clinique, hôpital, pouponnière, établissement de cure thermale	U
Lieu de culte	V
Administration, banque, bureau (sauf si le professionnel ne reçoit pas de clientèle dans son bureau)	W
Établissement sportif clos et couvert, salle omnisports, patinoire, manège, piscine couverte, transformable ou mixte	X
Salle polyvalente sportive de moins de 1 200 m ² ou d'une hauteur sous plafond de plus de 6,50 m	
Musée	Y
Établissement de plein air	PA
Structure gonflable	SG
Parcs de stationnement couvert	PS
Gare (pour sa partie accessible au public)	GA
Hôtel-restaurant d'altitude	OA
Refuge de montagne	REF



4. Liste de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Cette liste porte sur un patrimoine composé de plusieurs établissements dont au moins 1 du 1^{er} groupe et sur une durée de 4 ans.

Nom Site	Catégorie	DEBUT DES ACTIONS DE MISE EN ACCESSIBILITE	FIN DES ACTIONS DE MISE EN ACCESSIBILITE
BUREAU DE POSTE	5	2016	2016
LOCAL BOULISTES	5	2016	2016
GROUPE SCOLAIRE PABLO NERUDA	3	2016	2017
GYMNASE LA BUTTE	3	2016	2017
HOTEL DE VILLE	5	2016	2017
BIBLIOTHEQUE ALBERT CAMUS	5	2016	2017
CRECHE COLLECTIVE LA RONIÈRE	5	2016	2017
ECOLE DES LONGUES RAYES	3	2016	2017
ECOLE DU GRILLON	3	2016	2017
EGLISE ST PIE X	5	2016	2017
EPIKERIE SOCIALE	5	2016	2017
LCR LA MARNE	5	2016	2017
LUDOTHEQUE ANCIENNE MAIRIE ANNEXE	5	2016	2017
MAISON BERNARDIN DE SAINT PIERRE	5	2016	2017
MAISON DE LA CHALLE	3	2016	2017
MAISON DE L'ENFANCE	4	2016	2017
MAISON DES DIX ARPENTS	4	2016	2017
MDA	5	2016	2017
MIEM	5	2016	2017
PARC DES SPORTS	3	2016	2017



Nom Site	Catégorie	DEBUT DES ACTIONS DE MISE EN ACCESSIBILITE	FIN DES ACTIONS DE MISE EN ACCESSIBILITE
PRESBYTERE	5	2016	2017
TENNIS COUVERTS DE LA BUTTE	5	2016	2017
THEATRE DE L'USINE	4	2016	2017
THEATRE DU CRISTAL	5	2016	2017
CENTRE DE LOISIRS JEANNETTE LARGEAU	4	2016	2018
ESPACE DES CALANDRES	3	2016	2018
GROUPE SCOLAIRE DES DIX ARPENTS	3	2016	2018
LCR LA CAVEE	4	2016	2018
GROUPE SCOLAIRE LE BOIS	3	2016	2018
COSEC LA CAVEE	3	2016	2019
ECOLE DE LA CHALLE	4	2016	2019
ECOLE HENRI FILLETTE BAS	5	2016	2019
GROUPE SCOLAIRE DE LA BUTTE	3	2016	2019
GROUPE SCOLAIRE HENRI FILLETTE HAUT	5	2019	2019

5. Évolution de la politique patrimoniale de la ville

Depuis la validation de la demande d'agenda d'accessibilité par la préfecture, certains évènements sont venus impacter les priorités en lien avec l'Ad'AP qui avaient été définies :

- **L'évolution des contraintes sécuritaires en France**, liée aux divers évènements et attentats survenus depuis 2015, a conduit à la mise en place de l'état d'urgence et d'un plan Vigipirate renforcé. Ces dispositifs doivent être mis en place (interphonie / contrôle d'accès, clôturation, barreaudage et formation du personnel...) dans tous nos établissements et notamment ceux recevant le plus de public (écoles et complexes sportifs) et de manière urgente. Les moyens humains et les coûts induits par ces dispositifs, évalués à 800 000€ HT environ, ont remis en cause une grande partie des engagements de dépense qui avaient été actés depuis 2015.
- Des **projets en attente** sur certains établissements vont se concrétiser pendant la durée de l'ad'ap et auront une incidence certaine sur les priorités définies dans l'ad'ap.

Ces projets sont :



- *Réhabilitation / extension du groupe scolaire Pablo Neruda*
- *Construction en cours d'une nouvelle école (Simone Veil quartier du Bas Noyer avec influence sur la carte scolaire*
- *Réhabilitation / extension du gymnase la cavée, incluant la création d'une nouvelle salle polyvalente*

Impact sur l'Ad'ap et nouvel Ad'ap IOP

Malgré les actions de mise en accessibilité déjà effectuées par notre régie bâtiments, notre programme de mise en accessibilité s'est vu retardé par les différents événements ci-dessus présentés.

Le calendrier d'actions retenu lors du dépôt initial de l'Ad'ap et devant s'achever en 2019 ne pourra être tenu en raison de ces nombreuses contraintes.

Nous souhaitons toutefois poursuivre la démarche de mise en conformité de nos établissements et avons besoin pour cela d'allonger la durée de notre Ad'ap.

Pour cela, nous avons demandé par courrier à la Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise un délai supplémentaire de 3 ans pour nous mettre en conformité sur le thème de l'accessibilité,

En contrepartie de cette demande de délai supplémentaire, nous souhaitons déposer un nouvel agenda concernant nos IOP (Installation ouvertes au public).

En effet ces équipements n'ont pas été intégrés à l'Ad'ap initial qui concernait uniquement l'ensemble de nos ERP.

Cet Ad'ap concernerait environ 30 équipements extérieurs dont des cimetières, aires de jeux pour enfants, citystades.

6. Travaux réalisés sur 2020

Lieux	Opérations	Montant € TTC
École Élémentaire des Dix Arpents	Réfection des sanitaires garçons de l'école des dix Arpents – 1 ^{ère} phase incluant un sanitaire PMR	33 000, €



7. Travaux réalisés sur 2021

Lieux	Opérations SUR LES ERP	Montant € TTC
École Élémentaire des Dix Arpents	Réfection des sanitaires filles de l'école des dix Arpents – 2ème phase incluant un sanitaire PMR	34 388,40 €
École Élémentaire des Dix Arpents	Réalisation d'une rampe PMR pour accéder aux niveau RDC depuis la cour élémentaire et donnant l'accès aux sanitaires nouvellement rénovés des sanitaires PMR	16 665,00 €
	Total des travaux	51 053,40€

Lieux	Opérations dans les bâtiments communaux non ERP	Montant € TTC
Centre Technique Municipal Ville d'Éragny	Mise aux normes accessibilité et incendie par l'ajout de flash lumineux sur les zones d'accès aux personnes malentendantes	15.994.69 €

L'Ensemble des travaux précités est, à ce jour, réalisé.

8. Travaux réalisés sur 2022

Sur le patrimoine bâti :

- Création d'un sanitaire handicapé dans le projet de réfection à neuf du bloc WC élèves maternelle du GS Pablo Neruda 221 Bd des aviateurs alliés.

Montant de l'opération : 46254,72 € TTC

- Création de deux sanitaires Handicapé dans le cadre du projet de rénovation des sanitaires élèves élémentaire et périscolaire bâtiment A 24 397,32€ TTC et bâtiment B 30 444,84€TTC Henri Fillette Haut

Montant de l'opération : 54 842,16 € TTC

- Création d'un sanitaire PMR dans la nouvelle épicerie (anciennement pavillon d'habitation)

Montant de l'opération : 12000,00 € TTC

Recalculé depuis un bordereau de prix de dépenses

- Création et aménagement extérieur d'accès avec rampe d'accès PMR depuis le portail pour la nouvelle épicerie solidaire

Montant de l'opération : 20731,20,00 € TTC

- Création d'une rampe PMR depuis la nouvelle issue de secours créée dans le réfectoire de l'école Henri Fillette Haut (29 rue des écoles)

Montant de l'opération : 10 316,64 € TTC



Dans le cadre des études, et conformément à la loi, un engagement financier a été effectué pour fournir un nouveau diagnostic accessibilité des ERP communaux
La mission précitée a été réalisée pour un montant de dépenses de : 22 080,00€ TTC

Dans le détail :

L'Adap présenté en préfecture en 2015 était issu d'un rapport de diagnostic datant de 2014. Il était donc nécessaire de démarrer une stratégie de mise en œuvre des conformités issues d'un support de diagnostic plus récent du patrimoine d'Éragny-sur-Oise suite aux modifications successives du contexte réglementaire.

Aussi, la mission a été confiée au bureau d'étude CITAE qui a établi une synthèse des travaux à mener et du coût estimatif global pour la mise en conformité accessibilité des 36 ERP.

Il en ressort entre autres le tableur suivant :

Nom du site	Montant Estimatif
Agence immobilière NOCELLI- EX bureau de Police Nationale	13 620,00 €
Bibliothèque Albert Camus	23 848,50 €
Bureau de Poste	- €
Centre de Loisirs Jeannette Largeau	190 865,00 €
Club LA CHESNAIS - club du troisième âges (ex -LCR La Marne)	12 767,00 €
COSEC La Cavée	18 773,70 €
Crèche collective La Ronière	27 750,00 €
École de la Challe	24 193,40 €
École des Longues Rayes	60 006,00 €
École du Grillon	101 425,00 €
École Henri Fillette bas	24 205,00 €
École Henri Fillette haut	75 600,00 €
Eglise St Pie X	12 125,00 €
Épicerie sociale	43 608,00 €
Espace des Calandres	20 905,00 €
Groupe Scolaire de la Butte	98 264,45 €
Groupe scolaire des dix Arpents	221 590,00 €
Groupe Scolaire Le Bois	311 480,00 €
Groupe scolaire Pablo Neruda	253 185,00 €
Gymnase la Butte	45 455,60 €
Hôtel de ville	63 220,00 €
LCR La Cavée (ADETHE + Centre d'activités musicales)	34 540,00 €
Local Boulistes	16 650,00 €
Ludothèque	9 760,00 €
Maison Bernardin de Saint-pierre	33 267,50 €
Maison de la Challe	22 623,20 €
Maison de l'enfance	12 139,60 €
Maison des Dix Arpents	4 845,00 €
MDA (Maison des Associations)	57 490,00 €
MIEM	3 863,75 €
Parc des Sports	35 816,00 €
Poste de Police Municipale Annexe	6 541,70 €
Presbytère	34 575,00 €
Tennis couvert de la Butte	47 310,00 €
Théâtre de l'usine	13 735,00 €
Théâtre du cristal	29 083,00 €
TOTAL	2 005 126,40 €

Avec 20% d'aléas, l'estimation des travaux avoisineraient 3 Millions d'euros TTC



Pour 2023, Il a donc été décidé de débuter la mise en œuvre d'une stratégie d'action pour permettre dans un premier temps la réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement et dans un deuxième temps, l'élaboration des dossiers d'autorisation de travaux qui vont nécessiter

- 1- De missionner des bureaux de contrôle
- 2- De mandater un BE pour l'élaboration des plans au 1/50^{ème} et au 1/100 inexistant à ce jour*
- 3- De mandater un BE pour l'élaboration des dossiers d'autorisation de travaux devant être instruits
- 4- D'effectuer les travaux en suivant les règles de la commande publique
- 5- D'effectuer les contrôles de la préfecture postérieurs aux travaux par le biais D'attestations de conformité (éléments déclaratifs issus de la Mairie qui déclenchent les vérifications & contrôles).

A noter que certaines non-conformités pourraient faire l'objet de dérogations qu'il conviendra de justifier. Une assistance à maîtrise d'ouvrage et bureau d'études à mandater facilitera les démarches en ce sens.

Les premières phases de réalisation de travaux de conformité accessibilité pourraient être envisagées à partir de 2025 et pourraient s'étendre jusqu'en 2030.

La préfecture, au fur et à mesure des avancements et des achevements des travaux pourront effectués les contrôles dans les ERP communaux afin de déclarer les bâtiments ERP d'Éragny sur Oise accessibles à 100 % au public à mobilité réduite.

() Les dossiers techniques et plans du patrimoine communal n'ont pas été délivrés intégralement au moment des passations en gestion par le Syndicat d'Agglomération nouvelle (le SAN) – pour permettre les autorisations de travaux il sera nécessaire d'élaborer les plans qui sont indispensables pour la validation des dépôts de dossiers d'aménagement en préfecture. Aucun schéma de principe ne sera accepté.*

Travaux sur la voirie communale

Des travaux ont été menés sur la voirie du cheminement d'accès autour du gymnase dans le cadre du projet de construction de la Cavée. Les travaux effectués ont été :

La création de la surélévation PMR du trottoir d'accès au bus au niveau de la desserte rue de l'Ormeteau.

La mise en œuvre des bandes d'éveil à la vigilance et une rampe de guidage au sol pour les personnes malvoyantes sur le chemin de la Damne et à proximité du parking public et du collège.

Un élargissement des trottoirs > à 1,40 m pour la circulation des personnes PMR en fauteuil.

Une opération en cours pour les mises aux normes de la voirie rue du commerce pour l'accès facilité à la bibliothèque et sur l'entrée du futur espace coworking (ancienne police municipale)

Montant de l'opération : 21 904,09 € TTC

9. Travaux Prévus en 2023

Il est prévu la poursuite des études dans le cadre de la stratégie à mettre en œuvre pour la Mise en place du PPI accessibilité ville

Montant de la mission : 34 848,00 € TTC

L'aménagement dès le premier trimestre 2023, du sas d'entrée de la bibliothèque Albert Camus pour permettre l'accessibilité sans ressaut au niveau des seuils d'entrées pour le PMR.

Montant de l'opération : 10 316,64 € TTC



10. Autres bâtiments ERP non communaux

Le rôle de la Mairie est de réceptionner les dossiers d'accessibilité avec ou sans demande de dérogation et de les transmettre en préfecture pour étude du dossier.

La décision relative à la demande sera prise dans un délai de QUATRE MOIS après la réception complète des pièces demandées, même s'il comporte une demande de dérogation. À défaut de décision expresse dans ce délai, l'autorisation de travaux est considérée comme accordée pour les établissements de la troisième à la cinquième catégorie (accord tacite). Il est toutefois à noter que pour les établissements de 1ère et deuxième catégorie, l'absence de décision vaut rejet tacite au-delà de ce délai.

Site	Rue	Accessibilité
Pharmacie Cité Santé	248 rue de l'Ambassadeur	Dossier déposé en mairie le 07/04/2015
Cabinet avocat Alexandra MAIRE	218 rue de l'Ambassadeur	Dérogation acceptée par la préfecture
Cabinet avocat Céline WEISENBURGER	218 rue de l'Ambassadeur	Dérogation acceptée par la préfecture
Magasin Alimentation Univers Primeurs	196 rue de l'Ambassadeur	Dossier déposé en mairie le 29/04/2016
Cabinet Vétérinaire	255 Bd des Aviateurs Alliés	Ad'ap approuvé par la préfecture
Banque BNP Paribas	201 Bd des Aviateurs Alliés	Dossier déposé en mairie le 22/03/2016
Salle de Prière	82 rue Claude Bénard	Dossier déposé en mairie le 29/05/2015
Institut de Beauté Lunessens	20 rue Bernardin de St Pierre	Dérogation acceptée par la préfecture
Studios de musique Coven Garden	1 Rue du Bouvreuil	Dossier déposé en mairie le 24/04/2017
Parc de Jeux Royal Kids	Rue du Bouvreuil	Dossier déposé en mairie le 28/01/2015
Institut de Beauté Maly Beauté	Impasse du Chasse-Marée	Dérogation acceptée par la préfecture
Agence Bancaire Caisse d'Épargne	3 rue du Commerce	Ad'ap déposé en préfecture
Agence Bancaire CIC	13 rue du Commerce	Attestation déposée en préfecture
Hôtel des Postes	9 rue du Commerce	Attestation déposée en préfecture
Café Tabac "l'Esprit de Famille"	19 rue du Commerce	Dossier déposé en mairie le 12/01/2016
Auto-École	4 rue du Commerce	Attestation déposée en préfecture
Laboratoire Médical	4 rue du Commerce	Dossier déposé en mairie le 25,09,2015
Agence Bancaire Société Générale	5 rue du Commerce	Attestation déposée en préfecture
Retoucherie	15 rue du Commerce	Dossier déposé en mairie le 25,09,2015
Solderie Butt Exotique	13 rue Commerce	Travaux d'accessibilité faits



Groupe Médical la Challe	7 rue du Commerce	Dossier déposé en mairie le 25/09,2015
Laboratoire Médical	4 rue du Commerce	Dérogation acceptée par la préfecture
Centre Médical du Grillon	1 Allée des Coquelicots	Dossier déposé en mairie le 26/05/2017
Restaurant Hippopotamus	Bd Jacques Duclos	Ad'ap déposé en préfecture
Hôtel Restaurant Comfort Inn	Bd Jacques Duclos	Dossier déposé en mairie le 29/04/2015
Restaurant Léon de Bruxelles	1 rue des Érables	Dossier déposé en mairie le 14/10/2013
Brasserie Les 3 Brasseurs	9 rue des Érables	Dossier déposé en préfecture
Magasin Vente Textile Nadia	2 rue Jacques Brel	Accessible au public
Sympa (vêtements)	Rue de la Fauvette	Dossier déposé en mairie le 08/09/2015
Restaurant Planet Wok	Rue de la Fauvette	Dossier déposé en mairie le 22/03/2016
Dr Beaucour	20 rue de Flore	Dossier déposé en mairie le 13/01/2016
Boulangerie Patibio	1 rue des Frênes	Dossier déposé en mairie le 30/06/2017
Antiquaire	7 Allée des Fonderies	Dossier déposé en mairie le 11/02/2016
Garage Nocelli	142 avenue Roger Guichard	Attestation déposée en préfecture
Coiffeur Libertiff	184 avenue Roger Guichard	Dossier déposé en mairie le 24/11/2017
Cabinet Médical Dr Destelle	214 avenue Roger Guichard	Dérogation acceptée par la préfecture
Pharmacie	235, 237 avenue Roger Guichard	Dossier déposé en mairie le 22/09/2015
Crêperie « Cosy Breizh »	231 avenue Guichard	Dérogation acceptée par la préfecture
Restaurant Cala Luna	291 avenue Roger Guichard	Dossier déposé en mairie le 03/06/2016
Restaurant "Ô Chalet"	55 bis chemin du Halage	Dérogation acceptée par la préfecture
Théâtre du Cristal	2 rue des Mésanges	Dossier déposé en mairie le 25/09/2015
Psychologue Valérie DOUAY	5 rue de Neuville	Dossier déposé en mairie le 13/06/2016
Institut de Beauté "O Temps d'un Soir"	Place du 8 mai 1945	Dossier déposé en mairie le 02/06/2015
Cabinet Pédodontie	Place du 8 mai 1945	Dossier déposé en mairie le 12/06/2015
France Habitation LCR la Marne	1 Rue de l'Ourcq	Dossier déposé le 25/10/2018
E.H.P.A.D de 91 chambres	11 rue de la Papeterie	Travaux d'accessibilité faits
Restaurant McDonald's	30 rue des Pinsons	Dossier déposé en préf (avis fav pour Adap sur 3 ans) dossier déposé en mairie le

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20230406-2023015-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



		18/12/2017
Cabinet Dentiste Nguyen Van Duong	12 rue des Pinsons	Dossier déposé en mairie 16/12/2014
Cabinet Dentaire BUI	18 rue des Pinsons	Dérogation acceptée par la préfecture
Ostéopathe Mme Fenioux	16 rue des Pinsons	Dérogation acceptée par la préfecture
Hôtel Bleu France	Rue des Pinsons	Dérogation acceptée par la préfecture
Cabinet d'Orthophonie	5 les Rayes brunes	Ad'ap approuvé par la préfecture
Cabinet de Psychologie	7 les Rayes brunes	Dossier déposé en mairie 28/07/2015
Cabinet Médical Dr Choiseau	7 les Rayes Brunes	Dossier déposé en mairie 24/09/2015
Cabinet de Podologie, Infirmier	7 les Rayes Brunes	Dossier déposé en mairie 24/09/2015
Pharmacie du Grillon	Trou du Grillon	Attestation déposée en préfecture
Tabac du Grillon	9, 11 Trou du Grillon	Dossier déposé en mairie 21/06/2016
Alimentation Générale	Trou du Grillon	Attestation déposée en préfecture
Boucherie	2C rue de la Papeterie	Dossier déposé en mairie le 15/10/2019
Hippopotamus	Bd Charles de Gaulle	Dossier déposé en mairie le 14/10/2019
McDonald's	Rue des pinsons	Dossier déposé en mairie le 21/06/2019
Garage Toyota	Bd Charles de gaulle	Dossier déposé en mairie le 11/06/2019
Naturopathe Elodie ADRIAN	2 rue de la gare	Dossier déposé en mairie le 28/02/2019
Restaurants les 3 Brasseurs	9 rue des Érables	Dossier déposé en mairie le 25/03/2019
Escape one	4 avenue du gros chêne	Dossier déposé en mairie le 22/02/2019
Restaurant « CANTINE CORNER »	184 Bd Jacques Duclos	Dossier déposé en mairie le 17/01/2022
Salle de sports « Éragny Fight Club »	7 rue de la palombe	Dossier déposé en mairie le 07/02/2022
Magasin « AUCHAN »	14 rue du Commerce	Dossier déposé en mairie le 07/03/2022
Garage « Idéal Auto »	4 avenue du Gros Chêne	Dossier déposé en mairie le 24/03/2022
Micro-crèche « cabane des Lutins »	9 Allée Rosa Luxemburg	Dossier déposé en mairie le 18/05/2022
Centre d'imagerie médicale « la Challe »	7 rue du Commerce	Dossier déposé en mairie le 28/06/2022
Piscine « Ibiza 95 »	4 avenue du Gros chêne	Dossier déposé en mairie le 03/06/2022
Hôtel « ACADIE »	Bd Jacques Duclos	Dossier déposé en mairie le 28/06/2022

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20230406-2023015-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Salle de sport « FIRE-FOOT »	1 avenue du Gros Chêne	Dossier déposé en mairie le 05/08/2022
Cabinet de Kinésithérapie	5 Allée Rosa Luxemburg	Dossier déposé en mairie le 16/08/2022
Garage « DB Auto »	1 rue de la Palombe	Dossier déposé en mairie le 22/11/2022

Centre commercial Art de Vivre	
Opticien « KRYSS »	Dossier déposé en mairie le 02/11/2021
Centre d'Ophthalmologie	Dossier déposé en mairie le 27/10/2022
Cave à vin	Dossier déposé en mairie le 24/03/2022
Espace Santé	Attestation déposée en préf
Animalis	Dossier déposé en mairie le 22/05/2018
Keep Cool salle de sport	Dossier déposé en mairie le 03/08/2015
Ma vie en Bio	Dossier déposé en mairie le 25/02/2016
Sensei	Dossier en mairie le 28/07/2016
Jeff de Bruges	Dossier déposé en mairie le 26/04/2018
Clear Channel	Dossier déposé en mairie le 22/05/2018
Pomme de Pain	Dossier déposé en mairie le 14/09/2017
Sport 2000	Dossier déposé en mairie le 22/08/2017
Salon de coiffure Franck Provost	Dossier déposé en mairie le 07/06/2018
Restaurant KFC	Dossier déposé en mairie le 01/04/2016
Paris Dieppe	Dossier déposé en mairie le 21/06/2016 - ad'ap accepté par la préf le 26/07/2016
Sephora	Ad'ap déposé en préfecture
Bijouterie Öbé	Dossier déposé en mairie le 08/06/2015
Pomme d'Ambre	Dossier en mairie le 14/06/2016 - Attestation déposée en préf
Trésor	Dossier déposé en préf
Villeroy et Boch	Dossier déposé en mairie le 29/08/2014
Alain Afflelou	Dossier déposé en mairie le 01/02/2016
La Malle Florentine	Dossier déposé en mairie le 25/02/2016 - Attestation déposée en préf
Histoire d'Or	Ad'ap déposé en préfecture
Nature et Découverte	Attestation déposée en préf le 15/03/2015
Comptoir de Mathilde	Dossier déposé en mairie le 05/03/2019
Poow	Dossier déposé en mairie le 10/04/2019
Hôtel Acadie ex Comfort Inn	Dossier déposé en mairie le 21/05/2019
Pizzeria « La Capanna »	Dossier déposé en mairie le 26/08/2019

- **En 2013, 2 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité.**

- 1) Restaurant Léon de Bruxelles, 1 rue des Érables ;
- 2) Micro-crèche, 239 Boulevard des Aviateurs Alliés

- **En 2014, 3 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité.**

- 1) Cabinet dentaire, 12 rue des Pinsons ;
- 2) Restaurant « LA FAMILIA », rue de la Fauvette ;
- 3) Magasin « VILLEROY ET BOSCH », C. C. Art de Vivre ;

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20230406-2023015-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



- **En 2015, 36 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité.** (Les règles d'accessibilité sont entrées en vigueur à compter du 1er janvier 2015)

- 1) Pharmacie « CITE SANTE », 248 rue de l'Ambassadeur ;
- 2) Pharmacie, 235, 237 avenue Roger Guichard ;
- 3) Cabinet de Pédiodontie, Place du 8 mai 1945 ;
- 4) Cabinet d'Orthophonie, 5 les rayes brunes
- 5) Cabinet de Psychologie, 7 les Rayes brunes ;
- 6) Cabinet Médical, 7 les Rayes Brunes ;
- 7) Cabinet de Podologie, infirmier, 7 les Rayes brunes ;
- 8) Cabinet d'Ostéopathie, 16 rue des pinsons ;
- 9) Cabinet Vétérinaire, 255 Bd des Aviateurs Alliés ;
- 10) Cabinet dentaire, 18 rue des pinsons ;
- 11) Cabinet médical, 214 avenue Roger Guichard ;
- 12) Laboratoire médical, 4 rue du Commerce ;
- 13) Groupe Médical de la Challe, 7 rue du Commerce ;
- 14) EHPAD, Maison Solemnes, 11 rue de la papeterie
- 15) Salle de prière, 82 rue Claude Bénard ;
- 16) Théâtre du Cristal, 2 rue des Mésanges ;
- 17) Institut de Beauté « Ô TEMPS D'UN SOIN », Place du 8 mai 1945 ;
- 18) Institut de Beauté « LUNESSENS », 20 rue Bernardin de St Pierre
- 19) Institut de Beauté « MALY BEAUTE », 9 impasse des chasses marées
- 20) Cabinet d'avocats, 218 rue de l'Ambassadeur
- 21) Hôtel « BLEU FRANCE », rue des pinsons
- 22) Hôtel Restaurant « COMFORT INN », Boulevard Jacques Duclos ;
- 23) Restaurant « Ô CHALET », 55 bis chemin de halage ;
- 24) Crêperie « COSY BREIZH », 231 avenue Roger Guichard ;
- 25) Magasin « AJILI ALIMENTATION », rue de la Fauvette ;
- 26) Parc de jeux « ROYAL KIDS », rue du Bouvreuil ;
- 27) Magasin « SYMPA », rue de la Fauvette ;
- 28) Salon coiffure « LIBERTIFF », 184 avenue Roger Guichard ;
- 29) Fleuriste « LES FLEURS DU DOMAINE », 13 place du 8 mai 1945
- 30) Magasin « NADIA », 2 rue Jacques Brel
- 31) Magasin « BUTT EXOTIQUE », 13 rue du commerce
- 32) Salle de Sport « KEEP COOL », C. C. Art de Vivre ;
- 33) Magasin « FNAC CONNECT », C. C. Art de Vivre ;
- 34) Magasin « NATURE ET DECOUVERTE », C.C. Art de Vivre
- 35) Bijouterie « HISTOIRE D'OR », C.C. Art de Vivre
- 36) Bijouterie « OBÈ », C. C. Art de Vivre ;

- **En 2016, 20 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité.** (Les dossiers sont transmis aussi pour un réaménagement intérieur des établissements, ceux-ci doivent respecter les normes accessibilité)

- 1) Magasin Alimentation « UNIVERS PRIMEURS », 196 rue de l'Ambassadeur ;
- 2) Agence bancaire « BNP PARIBAS », 201 Boulevard des Aviateurs Alliés ;
- 3) Magasin « FREEMOOS », 4 avenue du Gros Chêne ;
- 4) Restaurant « CALA LUNA », 291 Avenue Roger Guichard ;
- 5) Cabinet de Psychologie, 5 rue de Neuville ;
- 6) Cabinet Médical, 20 rue de Flore ;
- 7) Tabac du Grillon, 9 allée des Coquelicots ;
- 8) Bar Tabac « L'ESPRIT DE FAMILLE », 19 rue du Commerce ;
- 9) Restaurant « PLANET WOK », rue de la Fauvette ;



- 10) Antiquaire, 7 allée des Fonderies ;
- 11) Magasin « MDL CANAPES », C. C. Art de Vivre ;
- 12) Magasin « MA VIE EN BIO », C. C. Art de Vivre ;
- 13) Magasin « SENSEI », C. C. Art de Vivre ;
- 14) Magasin « LA MALLE FLORENTINE », C. C. Art de Vivre ;
- 15) Magasin « POMME D'AMBRE », C. C. Art de Vivre ;
- 16) Magasin « HAUT COMME TROIS POMMES », C. C. Art de Vivre ;
- 17) Magasin « ECLOPE », C. C. Art de Vivre ;
- 18) Opticien « AFFLELOU », C. C. Art de Vivre ;
- 19) Restaurant « PARIS-DIEPPE », C. C. Art de Vivre ;
- 20) Restaurant « KFC », C. C. Art de Vivre ;

- **En 2017, 14 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité.**

- 1) Studio de musique « COVEN GARDEN », 1 rue du Bouvreuil ;
- 2) Salon de coiffure « LIBERTIFF », 184 avenue Roger Guichard ;
- 3) Cabinet d'Ostéopathie, 3 impasse du Chasse-Marée ;
- 4) Centre Médical du Grillon, 1 allée des Coquelicots ;
- 5) Maison de Santé Pluridisciplinaire, 2,4,6, rue de la Papeterie ;
- 6) Boulangerie « PATIBIO », 1 rue des Frênes ;
- 7) Boulangerie « L'ART DU PAIN », 2B Rue de la Papeterie ;
- 8) Poste principale, 9 rue du commerce
- 9) Magasin « GRAND FRAIS », rue des Érables
- 10) Restaurant « AU BUREAU », rue des Érables ;
- 11) Restaurant « MCDONALD'S », rue des Pinsons ;
- 12) Lycée Escoffier, 77 rue de Pierrelaye
- 13) « POMME DE PAIN », C. C. Art de Vivre ;
- 14) Magasin « SPORT 2000 », C. C. Art de Vivre

- **En 2018, 10 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité.**

- 1) Club « LA CHENAIE », 1 rue de l'Ourcq ;
- 2) Centre de Formation « IFOCOP », allée Rosa Luxemburg
- 3) Restaurant « BURGER KING », 202, 210 Bd des Aviateurs Alliés
- 4) Magasin « ANIMALIS », C. C. Art de Vivre ;
- 5) Cordonnerie, C. C. Art de Vivre ;
- 6) Magasin « JEFF DE BRUGES », C. C. Art de Vivre ;
- 7) Crêperie « KER YANN », C. C. Art de Vivre ;
- 8) Magasin « CLEAR CHANNEL », C. C. Art de Vivre ;
- 9) Salon de coiffure « FRANCK PROVOST », C. C. Art de Vivre ;
- 10) « LA CROISANTERIE », C. C. Art de Vivre ;

- **En 2019, 15 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité.**

- 1) Boucherie, 2C rue de la Papeterie ;
- 2) Restaurant « HIPPOPOTAMUS », Boulevard Charles de Gaulle ;
- 3) Restaurant « MCDONALD'S », 20 rue des Pinsons ;
- 4) Restaurant « LES TROIS BRASSEURS », 4 avenue du Gros Chêne ;
- 5) Hôtel « ACADIE », Boulevard Jacques Duclos ;
- 6) Garage « TOYOTA », Boulevard Charles de Gaulle ;
- 7) Cabinet de Naturopathie, 2 rue de la Gare ;
- 8) Salle de jeux « NEURONES ESCAPE GAME », 4 avenue du Gros Chêne ;

Accuse de réception en préfecture
095-219502184-20230406-2023015-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



- 9) Groupe scolaire Simone VEIL, 47 Avenue Roger Guichard ;
- 10) Magasin « UNIVERS PRIMEURS », 196 rue de l'Ambassadeur
- 11) Magasin « LE COMPTOIR DE MATHILDE », C. C. Art de Vivre ;
- 12) Magasin « POOOW », C. C. Art de Vivre ;
- 13) Magasins « LOCKER AMAZON », C. C. Art de Vivre ;
- 14) Restaurant « LES KABANONS », C. C. Art de Vivre ;
- 15) Magasin « LITERIE PRIVEE », C. C. Art de Vivre

- **En 2020, 10 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité dont 1 établissement faisant l'objet d'un arrêté de fermeture.**

- 1) Centre de soins médico -dentaires, 1 allée Rosa Luxemburg
- 2) Magasin « GMS THIRIET », 4 rue des Érables
- 3) Magasin « GMS NATURALIA », Charles de gaulle
- 4) Salle de prières, rue Claude Bénard
- 5) Micro-crèche « LA CABANE DES PANDAS », 6 Allée Rosa Luxemburg
- 6) La Challe multiservices, 19 rue du commerce
- 7) Magasin « STOCK PRIVE », rue de la Fauvette
- 8) Restaurant « LEON DE BRUXELLES », 1 rue des Érables
- 9) Coiffeur barbier « BY LUDOVIC », C.C. Art de Vivre
- 10) Magasin « BAIN DE PERLES », C.C. Art de Vivre

- **En 2021, 11 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité.**

- 1) Magasin « UNIVERS PRIMEURS », 196 rue de l'Ambassadeur
- 2) Laverie automatique, 19 rue du commerce
- 3) Restaurant « AU BUREAU », 1 rue des Érables
- 4) Hôtel restaurant "L'EPICURIEN », 17 chemin du halage
- 5) Cabinet d'Orthophonie, 17 rue des Charmilles
- 6) Micro-crèche, 187 avenue Roger Guichard
- 7) Micro-crèche, 21 rue du Commerce
- 8) Maison médicale, 99 avenue Roger Guichard
- 9) Restaurant « LA CAPANNA », C. C. Art de Vivre
- 10) BF Market , rue de la Fauvette
- 11) Restaurant « the Half », Boulevard Jacques Duclos

- **En 2022, 11 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité.**

- 1) Opticien « KRYSS », C. C. Art de Vivre
- 2) Restaurant « CANTINE CORNER » 184 Bd Jacques Duclos
- 3) Salle de sports « Éragny Fight Club », 7 rue de la palombe
- 1) Magasin « AUCHAN », 14 rue du Commerce
- 2) Cave à vin, C. C. Art de Vivre
- 3) Garage Idéal Auto, 4 avenue du Gros Chêne
- 4) Micro-crèche « cabane des Lutins » 9 allée Rosa Luxemburg
- 5) Centre d'imagerie la Challe, 7 rue du Commerce
- 6) Piscine Ibiza 95, 4 avenue du Gros chêne
- 7) Hôtel « ACADIE », Bd Jacques Duclos
- 8) Salle de sport « FIRE-FOOT », 1 avenue du Gros Chêne
- 9) Cabinet de Kinésithérapie, 5 allée Rosa Luxemburg



- 10) Garage « DB Auto », 1 rue de la Palombe
- 11) Centre d'Ophtalmologie, C. C. Art de Vivre

- **6 établissements E.R.P. ont déposé leur dossier Ad'ap en préfecture**

- 1) Restaurant « MC DONALD'S », 30 rue des Pinsons ;
- 2) Restaurant « HIPPOPPOTAMUS », Boulevard Jacques Duclos ;
- 3) Agence bancaire « CAISSE D'EPARGNE », 3 rue du Commerce ;
- 4) Magasin « CASTORAMA », C. C. Art de Vivre ;
- 5) Magasin « SEPHORA », C. C. Art de Vivre ;
- 6) Bijouterie « HISTOIRE D'OR », C. C. Art de Vivre ;

- **4 établissements E.R.P. ont eu leur dossier Ad'ap approuvé par la préfecture**

- 1) Cabinet Vétérinaire, 255 Boulevard des Aviateurs Alliés ;
- 2) Cabinet d'Orthophonie, 5 les Rayes Brunnes ;
- 3) Restaurant « MCDONALD'S », 30 rue des Pinsons ;
- 4) Restaurant « PARIS-DIEPPE », C. C. Art de Vivre

- **10 établissements E.R.P. ont eu leur demande de dérogation acceptée par la préfecture.**

- 1) Cabinet d'Avocats, 218 rue de l'Ambassadeur ;
- 2) Institut de Beauté « LUNESSENS », 20 rue Bernardin de Saint Pierre ;
- 3) Institut de Beauté « MALY BEAUTE », impasse du Chasse-Marée ;
- 4) Laboratoire Médical, 4 rue du Commerce ;
- 5) Cabinet Médical, 214 Avenue Roger Guichard ;
- 6) Cabinet dentaire, 18 rue des Pinsons ;
- 7) Cabinet d'Ostéopathie, 16 rue des Pinsons ;
- 8) Hôtel « BLEU FRANCE », rue des Pinsons ;
- 9) Crêperie « COSY BREIZH », 231 Avenue Roger Guichard ;
- 10) Restaurant « Ô CHALET », 55 bis rue du Halage ;

- **13 établissements E.R.P. ont déclaré être accessibles, attestation d'accessibilité transmise à la préfecture**

- 1) Garage « NOCELLI », 142 avenue Roger Guichard ;
- 2) Pharmacie du Grillon, 6 Allée des Coquelicots ;
- 3) Alimentation générale, 3 Allée des Coquelicots ;
- 4) Agence bancaire « CIC », 13 rue du Commerce ;
- 5) Agence Bancaire « SOCIETE GENERALE », 5 rue du Commerce ;
- 6) Poste Principale, 9 rue des Commerce ;
- 7) Auto-École, 4 rue du Commerce ;
- 8) Librairie Actualités, 21 rue du Commerce ;
- 9) Magasin « NADIA », 2 rue Jacques Brel ;
- 10) Pharmacie « ESPACE SANTE », C. C. Art de Vivre ;
- 11) Magasin « NATURE ET DECOUVERTE », C. C. Art de Vivre ;
- 12) Magasin « POMME D'AMBRE », C. C. Art des Vivre ;
- 13) Magasin « LA MALLE FLORENTINE », C. C. Art de Vivre ;

- **2 établissements E.R.P. ont déclaré leurs travaux d'accessibilité réalisés**

- 1) Magasin « SOLDERIE BUTT EXOTIQUE », 13 rue du Commerce
- 2) EHPAD, Maison Solemnes, 11 rue de la Papeterie ;



- 49 établissements E.R.P. de 5ème catégorie ont eu un accord tacite sur leur demande d'autorisation de travaux

- 1) Cabinet dentaire, 12 rue des Pinsons ;
- 2) Pharmacie « CITE SANTE », 248 rue de l'Ambassadeur ;
- 3) Pharmacie 235, 237 avenue Roger Guichard ;
- 4) Cabinet de Pédodontie, Place du 8 mai 1945 ;
- 5) Cabinet d'Orthophonie, 5 les rayes brunes
- 6) Cabinet de Psychologie, 7 les Rayes brunes ;
- 7) Cabinet Médical, 7 les Rayes Brunes ;
- 8) Cabinet de Podologie, infirmier, 7 les Rayes brunes ;
- 9) Cabinet d'Ostéopathie, 16 rue des pinsons ;
- 10) Cabinet Vétérinaire, 255 Bd des Aviateurs Alliés ;
- 11) Cabinet dentaire, 18 rue des pinsons ;
- 12) Cabinet médical, 214 avenue Roger Guichard
- 13) Laboratoire médical, 4 rue du Commerce ;
- 14) Groupe Médical de la Challe, 7 rue du Commerce ;
- 15) EHPAD, Maison Solemnes, 11 rue de la papeterie
- 16) Salle de prière, 82 rue Claude Bénard ;
- 17) Théâtre du Cristal, 2 rue des Mésanges ;
- 18) Institut de Beauté « Ô TEMPS D'UN SOIN », Place du 8 mai 1945 ;
- 19) Institut de Beauté « LUNESSENS », 20 rue Bernardin de St Pierre
- 20) Institut de Beauté « MALY BEAUTE », 9 Impasse des chasses marées
- 21) Cabinet d'avocats, 218 rue de l'Ambassadeur
- 22) Hôtel « BLEU FRANCE », rue des pinsons
- 23) Restaurant « Ô CHALET », 55 bis chemin de halage ;
- 24) Crêperie « COZY BREIZH », 231 avenue Roger Guichard ;
- 25) Magasin « AJILI PRIMEURS », rue de la Fauvette ;
- 26) Parc de jeux « ROYAL KIDS », rue du Bouvreuil ;
- 27) Magasin « BUTT EXOTIQUE », 13 rue du commerce
- 28) Agence bancaire « BNP PARIBAS », 201 Boulevard des Aviateurs Alliés ;
- 29) Magasin « FREEMOOS », 4 avenue du Gros Chêne ;
- 30) Restaurant « CALA LUNA », 291 Avenue Roger Guichard ;
- 31) Cabinet de Psychologie, 5 rue de Neuville ;
- 32) Cabinet Médical, 20 rue de Flore ;
- 33) Tabac du Grillon, 9 Allée des Coquelicots ;
- 34) Bar Tabac « L'ESPRIT DE FAMILLE », 19 rue du Commerce ;
- 35) Antiquaire, 7 Allée des Fonderies
- 36) Studio de musique « COVEN GARDEN », 1 rue du Bouvreuil ;
- 37) Salon de coiffure « LIBERTIFF », 184 avenue Roger Guichard ;
- 38) Centre Médical du Grillon, 1 allée des Coquelicots ;
- 39) Maison de Santé Pluridisciplinaire, 2,4,6, rue de la papeterie ;
- 40) Boulangerie « PATIBIO », 1 rue des Frênes ;
- 41) Boulangerie « L'ART DU PAIN », 2B Rue de la Papeterie ;
- 42) Poste principale, 9 rue du Commerce
- 43) Club « LA CHENAIE », 1 rue de l'Ourcq ;
- 44) Boucherie, 2C rue de la Papeterie
- 45) Cabinet de Naturopathie, 2 rue de la Gare ;
- 46) Salle de jeux « NEURONES ESCAPE GAME », 4 avenue du Gros Chêne ;
- 47) Centre de soins médico -dentaires, 1 allée Rosa Luxemburg
- 48) Magasin « GMS THIRIET », 4 rue des Érables
- 49) Magasin « GMS NATURALIA », Charles de Gaulle



IX. Cadre bâti – Logements

Le nombre de résidences principales au 1^{er} janvier 2020 communiqué par la Direction Générale des finances est de 6 826 (Communiqué par la Direction générale des finances)

1. Logements du parc public

Au recensement de la direction départementale des territoires du 1^{er} janvier 2020, il a été recensé 2086 logements sociaux (parc public) à Éragny-sur-Oise.

Parmi l'ensemble des logements sociaux 15 sont des logements accessibles (adaptés aux Personnes porteurs de handicap).

L'intercommunalité a prévu de faire un recensement des bailleurs privés afin de les solliciter pour le recensement des logements accessibles privés.

La commune d'Éragny totalise 30,12 % au 1^{er} janvier 2020 de logements locatifs sociaux, soit plus de 25% qui est le taux légal de logement sociaux applicable à Éragny.

NB : Pas d'actualisation pour 2021

2. Chiffres clés Logement

Catégories et types de logements

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	6 298	100	6 424	100	7 454	100
Résidences principales	6 089	96,7	6 248	97,3	7 061	94,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	37	0,6	23	0,4	66	0,9
Logements vacants	172	2,7	153	2,4	327	4,4
<i>Maisons</i>	<i>2 855</i>	<i>45,3</i>	<i>2 865</i>	<i>44,6</i>	<i>3 046</i>	<i>40,9</i>
<i>Appartements</i>	<i>3 389</i>	<i>53,8</i>	<i>3 486</i>	<i>54,3</i>	<i>4 390</i>	<i>58,9</i>

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Les résidences principales sont les plus représentées à Éragny (94.7%).

Pour 40.9, % les habitations sont des maisons et pour 58,9% des appartements.



Résidences principales selon le statut d'occupation

	2008		2013		2019		Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	6 089	100	6 248	100	7 061	100	18 125	13,7
Propriétaire	3 954	64,9	3 697	59,2	4 279	60,6	10 630	16
Locataire	2 034	33,4	2 457	39,3	2 696	38,2	7 272	10,1
<i>Dont d'un logement HLM loué vide</i>	<i>1 604</i>	<i>26,3</i>	<i>1 786</i>	<i>28,6</i>	<i>1 953</i>	<i>27,7</i>	<i>5 517</i>	<i>12,2</i>
Logé gratuitement	101	1,7	94	1,5	85	1,2	224	12,3

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Les propriétaires représentent 60,6% contre 38,2% de locataires.

X. Actions portées par la Ville d'Éragny-sur-Oise

1. Des journées pour sensibiliser aux handicaps

a) Une journée pour sensibiliser les collégiens aux handicaps : Journée « handicap/collèges »

Depuis 2004, toutes les classes de 4ème des collèges de la commune participent à une journée annuelle consacrée à la sensibilisation aux handicaps.

Cette journée est à l'initiative de la « commission handicap » de la ville et portée par les équipes pédagogiques des deux collèges de la ville et les agents de la ville.

Des mises en situation de handicap sont proposées à chaque groupe d'élèves à travers des ateliers ludiques, sportifs ou artistiques.

L'objectif de cette journée est de proposer aux élèves une autre vision du handicap, dans laquelle le respect ne se fonde ni sur l'empathie ou éventuelle compassion et une assistance face à l'invalidité (la personne handicapée diminuée), ni sur un mérite sportif (le champion handisport), mais sur la reconnaissance des ressources, valeurs, talents et réalisations des personnes handicapées.

Tous les ateliers sont organisés par rotation d'une quinzaine d'élèves. Chaque atelier dure une vingtaine de minutes. A l'issue de chacun, les élèves échangeront avec des personnes porteuses de handicap et poseront leurs questions afin de mieux appréhender la vie quotidienne avec un handicap.

Après une interruption de 2ans en raison de la pandémie Covid, la dernière édition de cette journée s'est déroulée le mardi 24 mai 2022. Cette journée a réuni les 250 élèves des deux collèges de la ville.

Le bilan de cette journée partagé par les élèves, les équipes pédagogiques ainsi que les intervenants étant toujours positif, il est prévu de proposer cette journée de sensibilisation en 2023.



b) Une journée pour parler « Santé Mentale »

Nous avons réalisé un projet partagé entre l'agglomération de Cergy-Pontoise à travers le Conseil Local de Santé Mentale, la résidence Accueil l'Écluse, gérée par la Fondation les Amis de l'Atelier et la coordination Santé pour la ville d'Éragny dans le cadre des SISM : semaines d'information sur la Santé Mentale 2022. Ces dernières ont eu lieu du 10 au 23 octobre 2022 pour la 33ème édition. La thématique nationale retenue pour cette année ciblait la dimension physique de notre environnement : « pour ma santé mentale, agissons pour notre environnement ! »

Cette thématique cible en effet la dimension physique de l'environnement qui comprend notamment la nature, le climat mais aussi le bâti, le logement. L'objectif était donc de mettre en lumière les liens entre la santé mentale et les différents éléments qui nous entourent.

A ce titre la coordination Santé pour la ville d'Éragny s'est rapprochée de la résidence Accueil l'Écluse afin de leur proposer un projet partagé. Cette résidence compte 30 logements destinés à des personnes en situation de handicap psychique stabilisé, qui sont dans un contexte d'isolement ou d'exclusion et dont la situation sociale rend impossible à échéance prévisible, un accès au logement ordinaire.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que l'équipe et les résidents ont accepté de travailler en lien, avec le Contrat Local de Santé Mentale et la Ville d'Éragny, ce qui a abouti à un ensemble de travaux réalisés pour sensibiliser autour de la santé mentale. Une exposition et une capsule vidéo réalisée par INCITE communication a permis de valoriser le travail des résidents autour de cette thématique.

Quelle place joue l'environnement et plus particulièrement quelle place joue mon logement dans ma santé mentale ? Prendre soin de son environnement, c'est aussi prendre soin de soi ? A travers ces réflexions, nous avons pu sensibiliser, informer, rassembler par cet effort de communication, acteurs, professionnels et usagers, mais aussi aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale. Ce temps a également permis de valoriser le travail des résidents et de diffuser les travaux -capsule et exposition- dans le réseau.

Le lien pour visionner cette capsule : <https://youtu.be/Eb5vBe3Szd4>

2. Favoriser l'égalité professionnelle pour les travailleurs en situation de handicap

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est un acteur essentiel de la politique handicap dans la Fonction publique.

Les contributions financières versées par les employeurs publics soumis à l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap accompagnent la mise en œuvre d'une politique incitative favorisant l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi, la formation des personnes en situation de handicap et la sensibilisation du collectif de travail dans les trois fonctions publiques.

Tout employeur public occupant au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent est tenu d'employer des personnes handicapées dans la proportion de 6 % de l'effectif total des agents rémunérés.

La déclaration FIPHFP 2022 sur l'effectif 2021 :

L'effectif total déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi rémunérés au 31 décembre



2021 est de 28 agents

Ce total représente aux alentours de 8.19% l'effectif total rémunéré déclaré en 2021.

3. Accessibilité du site Internet de la ville

Dans le cadre de son action en faveur des personnes en situation de handicap, la ville a souhaité apporter un accès simple, rapide et adapté aux informations municipales. Le site eragny.fr répond à la norme en vigueur (e-administration) et évolue régulièrement pour permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir accès comme tous les autres citoyens aux démarches et services mis en place par la municipalité.

Qu'est-ce que l'accessibilité ?

L'accessibilité Web est l'ensemble des bonnes pratiques qui ont pour objectif principal de rendre le Web accessible à tous. Cela signifie également que les personnes handicapées peuvent utiliser les sites web tout autant que des personnes sans handicap particulier. L'accessibilité web a pour mission de permettre à quiconque de percevoir, comprendre, naviguer et d'apporter sa contribution au Web et au site de la Ville.

Le respect des standards du Web

Afin d'être consultable quelque soit l'outil de navigation utilisé, le site Internet de la ville d'Éragny traite séparément le contenu de sa mise en forme. La conformité à ces standards Internet assure l'interopérabilité du site avec les fonctionnalités avancées des navigateurs actuels mais aussi avec les lecteurs d'écran ou les synthétiseurs vocaux. Le site est maintenu de façon à préserver et à améliorer continuellement l'accessibilité.

Taille d'affichage

Les textes de contenu ont une taille de police relative, cette solution technique permet aux internautes d'utiliser les fonctions de modification de la taille la mieux adaptée à leur besoin dans la cadre de l'affichage de leur navigateur préféré.

Un clic sur le logo permet de revenir en page d'accueil du site.

Impression

Les éléments de navigation sont absents des versions imprimables des pages de ce site, afin d'en faciliter la lecture.

Fil d'Ariane

Le fil d'Ariane permet de se repérer facilement dans le cheminement de la navigation du site, et de revenir en arrière en cas de besoin.

Plan du site

Le plan du site est disponible en permanence dans le pied de page du site. Il affiche toutes les rubriques principales du premier et du deuxième niveau.



XI. Faciliter la vie des personnes âgées ou handicapées et favoriser le maintien à domicile

1. Allô Veille

Le dispositif « Allô Veille », mis en place depuis l'été 2004, a pour vocation d'apporter un soutien aux personnes âgées isolées et aux personnes porteuses d'un handicap rendues plus vulnérables, notamment l'été (fortes chaleurs, isolement lié au départ en vacances de la famille ou des voisins...) ou durant les périodes de grand froid.

Un numéro (0809 400 410) accessible 7 jours/ 7 et 24h/ 24 tout au long de l'année permet aux habitants d'Éragny (personnes vulnérables âgées ou handicapées, famille, voisins) de solliciter le Département Solidarité pour obtenir une aide, bénéficier de conseils et de soutien moral ou pour évoquer une inquiétude, un problème que les services communaux prendront en compte.

Chaque fois que cela est nécessaire, une liaison est faite avec les services les plus compétents, notamment avec le Service Social Départemental.

Le registre nominatif est ouvert conformément au Décret n°2004-926 du 1 septembre 2004 pris en application de l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles.

Il recense les personnes vulnérables de la commune à leur demande ou celle de leurs familles. Dans ce cadre, le Département Solidarité et Attention à Tous prend contact durant le mois de juin avec chaque personne inscrite pour faire le point sur l'évolution de ses conditions de vie, des aides mises en place, des difficultés rencontrées et prodigue des conseils de prévention.

Durant l'été, les agents du Département Solidarité et Attention à Tous portent une attention toute particulière aux personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables (contacts téléphoniques réguliers, à un rythme souhaité par les usagers).

Ces moments d'échanges permettent aux personnes d'établir un lien de confiance et pour la Ville, de mieux appréhender les besoins des personnes concernées.

En cas d'alerte canicule ou de grand froid des dispositions particulières sont prises notamment l'appel de chaque personne recensée pour information, conseils et évaluations d'éventuelles difficultés et si besoin une visite à domicile est programmée.

Les usagers apprécient l'attention que la municipalité leur porte à travers ce dispositif qu'ils savent pouvoir solliciter à tout instant.

Les personnes inscrites, outre des demandes « pratiques », expriment surtout un besoin de compagnie et d'être rassurées.

Le dispositif « Allo Veille » a été activé dans le contexte de pandémie COVID 19 et notamment durant les mesure sanitaires « confinement de la population ».

Ainsi les personnes inscrites au registre ont bénéficié d'un contact régulier avec la ville pour faire le point sur de leur situation, leurs éventuelles difficultés. Le cas échéant une orientation est faite vers les dispositifs existants. Ce contact permet aussi de prodiguer des conseils de prévention et surtout maintenir un lien à la fois social et solidaire à travers les services offerts par la Ville et (ou) ses partenaires.

Le dispositif « Allô Veille » effectue un travail de prévention et montre son utilité pour apporter un soutien moral et lutter contre l'isolement des personnes âgées et/ou vulnérables.



2. Le portage des repas

La commune d'Éragny propose un service de portage des repas à domicile assuré 7j/7 par la Maison Leroux pour les personnes à mobilité réduite, dépendantes ou momentanément handicapées.

Toute demande fait l'objet d'une évaluation du service solidarité. Un lien systématique a été effectué avec la Maison Leroux et notamment lorsqu'une inquiétude survient afin dans un premier temps d'évaluer la situation et par la suite de pouvoir proposer la mise en œuvre de dispositifs adaptés.

Des menus différents et adaptés ont été proposés : régime sans sel, haché, pour personne diabétique...

Ce service participe à travers une visité régulière, souvent un passage journalier à veiller sur les personnes les plus isolées et les plus dépendantes.

La municipalité prend en charge une partie des frais engagés, en fonction du quotient familial.

Le dispositif de transport en mini bus pour personnes « empêchées » décrit précédemment.

3. Petite enfance et enfance

Petite enfance

Le département petite enfance, via les crèches municipales, a la capacité d'accueillir des enfants porteurs de handicaps et ainsi répondre aux besoins des familles. Une évaluation avec l'équipe pédagogique et le médecin des structures permet de vérifier la faisabilité de cet accueil : type d'handicap, adaptation locaux / matériel.

En 2022 : Pas de demande d'accueil d'enfant en situation de handicap, toutefois la crèche a accueilli des enfants pour lesquels un handicap a été découvert au cours de l'accueil.

- En 2021-2022 : 3 enfants
- En 2022-2023 : 6 enfants (à ce jour – en comptant les enfants de la halte-garderie)

A l'école

« Le plan autisme 2013-2017 prévoit la création d'unités d'enseignement en classes maternelles, afin d'améliorer l'inclusion scolaire des enfants autistes ou présentant des troubles envahissants du développement dès la petite enfance.

Depuis la rentrée 2014, l'école maternelle de « la Challe » permet à de jeunes enfants atteints de troubles envahissants du développement et autistiques d'être scolarisés comme les autres enfants. Une première à cette date dans l'académie de Versailles. Cette classe hors du commun fonctionne aujourd'hui à l'école maternelle de La Challe. Cette classe pour l'inclusion scolaire (Clis) des troubles envahissants du développement (TED) et autistiques accueille jusqu'à 7 enfants (en 2020/2021) aux horaires d'enseignements scolaires. Ils sont encadrés par une enseignante spécialisée de l'Éducation Nationale, deux éducatrices spécialisées, une éducatrice de jeunes enfants et une monitrice-éducatrice de l'IME « La clé pour l'autisme ».

D'autre part, depuis 2005 à l'école des Longues Rayes (classe d'intégration scolaire pour les enfants qui présentent des troubles sévères du langage) et depuis 2013 à l'école du Bois (classe d'intégration scolaire pour les enfants qui présentent des troubles des fonctions cognitives), la ville accueille deux classes ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire). Chaque classe accueille 13 élèves (en 2021/22/).

Depuis la rentrée 2022-2023, une nouvelle classe ULIS a vu le jour à l'école de la BUTTE (concernant les troubles fonctionnels cognitifs).



En périscolaire (repas du midi et accueil après l'école et accueil de loisirs), les équipes d'animateurs sont renforcées pour favoriser l'intégration et le suivi d'enfants porteurs de handicap. Dans certaines situations, un « accompagnant des élèves en situation de handicap » (AESH) est recruté et assure des missions d'aides aux élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires publics ou privés.

Pour l'année 2022 :

Sur le secteur du Grillon (Groupe scolaire La Challe / Les Longues Rayes, Groupe scolaire le Bois, Groupe scolaire les X arpents, École Primaire le Grillon, Groupe scolaire la Butte)

Grillon : 2 élèves pris en charge, 2 encadrants pour ces enfants nécessitant des soins médicaux ou bénéficiant d'une notification MDPH à plein temps.

Challe : 1 élève maternel.

Butte : 1 élève en élémentaire. 1 encadrante (AESH pris en charge par l'IEP) présente pour les enfants de la CLIS sur le temps du midi.

Bois : 2 élèves maternelles pour 2 AESH et 1 animatrice pour les enfants ULIS (11 enfants en cantine et 6 enfants en temps périscolaire) Présents le mardi et vendredi.

En élémentaire, présence d'une Cliss, une dizaine d'enfants mangent à la cantine.

X arpent : 2 élèves porteurs de handicap en maternelle pris en charge par 1 animateur.

CL Grillon : les mercredis, 1 enfant avec un encadrant en plus pour lui / 2 enfants pris en charge pendant les vacances

Sur le secteur Jeannette Largeau (Groupe scolaire Henri Fillette, Groupe scolaire Pablo Neruda)

Sur Henri fillette : 2 élèves pris en charge en élémentaire

Pablo Neruda : 2 enfants pris en charge en maternelle avec 1 AESH le midi. 1 enfant élémentaire.

CL Jeannette Largeau : 2 enfants pris en charge les mercredis et les vacances en fonction des besoins des familles.

5. Des livres à mon domicile

La bibliothèque municipale Albert Camus propose de livrer sur RDV une sélection d'ouvrages (livres, textes lus, BD, journaux...) pour les personnes étant dans l'incapacité de se déplacer ou se déplaçant difficilement.

6. Interprétariat en Langues des signes

Afin de permettre aux habitants sourds d'Éragny de participer à certaines instances municipales, la ville met à disposition un traducteur en langue des signes.

Ainsi, le conseil municipal traitant du vote du budget ainsi que les deux commissions communales d'accessibilités sont traduits.



Glossaire

AAH : Allocation adultes handicapées

AESH : 1compagnant des Élèves en Situation de Handicap

AOT : Autorité Organisatrice de Transport

APF : association des paralysés de France

CAF : Caisse d'allocations familiales

CCA : commission communale d'accessibilité

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CAPH : Commission (communale ou intercommunale) pour l'accessibilité aux personnes handicapées

CDAPH : Commission Des droits et de l'Autonomie des personnes handicapées

DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

MDPH : Maison Départementale des Personnes handicapées

PAM : Pour aider à la mobilité

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PAVE : Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics

PCH : Prestation de compensation du handicap

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLD : plan local de développement

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLIE : Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDA : Schéma Directeur d'Accessibilité (pour les transports)

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique



Mairie d'Éragny-sur-Oise
BP 70021 — Éragny-sur-Oise
95611 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél. : 01 34 48 35 00 — www.eragny.fr

